

Evaluation de la fiscalité des cigarettes

4ème édition

Economics for Health



Citation recommandée : Drope, J., Oo, S., Dorokhina, M, Guerrero-López, C., Rodriguez-Iglesias G., Mugosa, A., Bontu, A., Malik, S., Villacres, T. & Chaloupka, F. (2025). Evaluation de la fiscalité des cigarettes de *Economics for Health* (4^e édition). Baltimore, MD : École de santé publique Bloomberg de l'Université Johns-Hopkins. www.economicsforhealth.org.

Auteurs : Ce rapport a été rédigé par l'équipe de *Economics for Health* : Jeff Drope, PhD ; Saw Min Thu Oo, MSc ; Margaret Dorokhina, MPH ; Carlos Guerrero, MSc ; Germán Rodriguez-Iglesias, MSc ; Ana Mugosa, PhD ; Anita Bontu, MPH ; Sehr Malik, MHS ; Tatiana Villacres, PhD ; et Frank Chaloupka, PhD.

À propos de Economics for Health : Economics for Health, anciennement *Tobacconomics*, est une collaboration de chercheurs de premier plan qui étudient depuis plus de 30 ans l'économie des produits nocifs pour la santé, avec un accent particulier sur les politiques de lutte antitabac. Fondée par le professeur Frank Chaloupka à l'Université de l'Illinois à Chicago, l'équipe s'attache à aider les chercheurs, les acteurs de la société civile et les décideurs politiques à accéder aux recherches les plus récentes et les plus solides sur les politiques qui fonctionnent – ou non – pour réduire la consommation de produits nocifs et en analyser les impacts économiques. L'utilisation de la fiscalité, à la fois comme outil de santé publique et comme instrument budgétaire, constitue naturellement un axe central des travaux de l'équipe. En tant que programme hébergé à l'École de santé publique Bloomberg de l'Université Johns-Hopkins, Economics for Health n'est affiliée à aucun fabricant de tabac ou d'alcool. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.economicsforhealth.org ou suivez-nous sur X : www.x.com/EconforHealth.

Ce rapport a été financé par *Bloomberg Philanthropies*. L'Université Johns Hopkins est partenaire de l'Initiative Bloomberg pour la réduction de la consommation du tabac. Les opinions exprimées dans ce document ne peuvent être attribuées à, et ne reflètent pas nécessairement, les positions de l'Université Johns Hopkins, de *Bloomberg School of Public Health* ou de *Bloomberg Philanthropies*.

Pour tout commentaire ou toute question concernant ce rapport, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : info@economicsforhealth.org. Nous serons ravis de recevoir vos retours.

© 2025 *Economics for Health*. Tous droits réservés.

Conception de la couverture : Studio Wonderwerk

Conception graphique et mise en page : Alamini Creative Group

Révision éditoriale : Alison C. Goldstein, MPH

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Itziar Belausteguigoitia, Johanna Birckmayer, Rajeev Cherukupalli et Anne-Marie Perucic pour leur aide dans l'obtention des données et/ou pour leurs contributions précieuses à l'élaboration du rapport. Ils remercient également Erika Siu, Violeta Vulovic, Mareda Lewer et Maryam Mirza pour leur travail sur les éditions précédentes, qui ont nourri et éclairé la présente édition.

Dédicace

Cette édition est dédiée à notre amie et collaboratrice, Hye Myung Lee, une personne remarquable et un pilier essentiel de l'équipe de Economics for Health. Le monde est plus vide et moins éclairé sans elle.

Table des matières

Avant-propos	5
Résumé exécutif	8
Quoi de neuf dans cette édition ?	10
I. Introduction	12
II. Evaluation de la fiscalité des cigarettes – Notes globales	16
III. Prix des cigarettes	22
IV. Évolution de l’accessibilité financière des cigarettes	2
V. Part des taxes	29
VI. Structure des droits d’accise	33
VII. Limites	37
VIII. Conclusion	39
Références bibliographiques	40
Annexe	42

Liste des figures

Figure 1. Notes globales des taxes sur les cigarettes, 2024	17
Figure 2. Évolution des notes globales des pays, 2014–2024	21
Figure 3. Notes des prix des cigarettes, 2024	23
Figure 4. Évolution des notes des prix des pays, 2014–2024	24
Figure 5. Notes de l'évolution de l'accessibilité financière, 2024	26
Figure 6. Évolution des notes d'accessibilité financière des pays, 2014–2024	28
Figure 7. Notes moyennes de la part des taxes, 2024	30
Figure 8. Évolution des notes de la part des taxes des pays, 2014–2024	32
Figure 9. Notes de la structure fiscale, 2024	34
Figure 10. Évolution des notes de la structure fiscale des pays, 2014–2024	36

Liste des tableaux

Tableau 1. Notes générales des taxes imposées sur les cigarettes, 2024	18
Tableau 2. Notes globales des taxes sur les cigarettes au niveau mondial et par région de l'OMS, 2024	20
Tableau 3. Notes globales des taxes sur les cigarettes au niveau mondial et par groupe de revenu de la Banque mondiale, 2024	20
Tableau 4. Prix moyen des cigarettes (en dollars internationaux PPA) et note de prix moyen au niveau mondial et par région de l'OMS, 2024	23
Tableau 5. Prix moyen des cigarettes (en dollars internationaux PPA) et note de prix moyen au niveau mondial et par groupe de revenu de la Banque mondiale, 2024	24
Tableau 6. Variation annuelle moyenne de l'accessibilité financière des cigarettes et note de variation de l'accessibilité au niveau mondial et par région de l'OMS, 2024	27
Tableau 7. Variation annuelle moyenne de l'accessibilité financière des cigarettes et note correspondante au niveau mondial et par groupe de revenu de la Banque mondiale, 2024	27
Tableau 8. Moyenne totale des parts de l'impôt, parts des droits d'accise et notes de la part des taxes au niveau mondial et par région de l'OMS, 2024	30
Tableau 9. Moyenne totale des parts de l'impôt, des parts des droits d'accise et de la part des taxes au niveau mondial et par groupe de revenu de la Banque mondiale, 2024	31
Tableau 10. Moyennes des notes de la structure fiscale au niveau mondial et par région de l'OMS, 2024	35
Tableau 11. Moyenne des notes de la structure fiscale au niveau mondial et par groupe de revenu de la Banque mondiale, 2024	35
Tableau 1 de l'Annexe. Classement général des taxes sur les cigarettes, 2024	42
Tableau 2 de l'Annexe. Notes générales et par composante des taxes sur les cigarettes, par pays, 2024	45
Tableau 3 de l'Annexe. Notes générales des taxes sur les cigarettes par pays : 2014, 2016, 2018, 2020, 2022 et 2024	51
Tableau 4 de l'Annexe. Mise à jour des notes, 2022	57

Avant-propos



Alors que la charge mondiale des maladies évitables ne cesse d'augmenter et que l'aide extérieure devient de moins en moins prévisible, les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) sont confrontés à un besoin urgent de financement de la santé dérivées de sources durables et nationales. Les taxes sur le tabac constituent une solution éprouvée : elles réduisent simultanément les risques de maladies mortelles en décourageant une consommation nocive et génèrent des recettes susceptibles de renforcer les systèmes de santé. Les données probantes montrent que des droits d'accise bien conçus entraînent une hausse des prix à la consommation, réduisent l'usage du tabac et préviennent l'initiation chez les jeunes, ce qui en fait un levier essentiel pour l'amélioration de la santé publique.

Pour les PRFI, ces taxes revêtent une importance particulière. Elles offrent une source de financement fiable, permettant aux pays d'investir dans des programmes favorisant l'équité en santé et la résilience des systèmes sanitaires. Afin d'en maximiser l'impact, les taxes sur le tabac doivent être suffisamment élevées pour entraîner une augmentation substantielle des prix de détail, être régulièrement ajustées à l'inflation et à la croissance réelle des revenus et être mises en œuvre au moyen de structures simples et uniformes, plutôt que de systèmes à paliers multiples qui permettent la persistance de produits moins chers. De telles approches garantissent que les produits du tabac ne deviennent pas plus abordables au fil du temps. Cela garantit donc à la fois la baisse de la consommation et les avantages pour la santé à long terme. Le rapport d'évaluation des taxes sur les cigarettes de Economics for Health (4ème) constitue une ressource précieuse pour aider les gouvernements à mettre en œuvre ces bonnes pratiques. En fournissant des repères clairs et comparables entre les pays et dans le temps, il met en évidence les points forts et identifie les possibilités d'amélioration des politiques existantes. Le rapport démontre sans équivoque que des politiques fiscales efficaces sur le tabac produisent des résultats déterminants tant sur le plan de la santé publique que sur le plan budgétaire, tout en renforçant la souveraineté sanitaire et en consolidant les systèmes de santé.

Dans un paysage mondial de la santé en mutation, les taxes sur le tabac offrent aux pays une voie éprouvée vers un financement durable de la santé, tout en répondant à l'alourdissement de la charge des maladies évitables au plan mondial.

Mary-Ann Etiebet, M.D.

Présidente - Directrice générale

Vital Strategies

C'est avec grand plaisir que j'accueille la toute dernière (4ème) du rapport d'évaluation de la taxe sur les cigarettes de Economics for Health. À l'instar des éditions précédentes, elle offre une évaluation opportune, aux niveaux national, régional et mondial, de la performance des politiques de taxation du tabac. De plus, la note composite à composantes multiples fournit aux gouvernements une vision claire de leurs points forts et des actions nécessaires pour progresser. Cette édition paraît à un moment critique, alors que les gouvernements sont en quête d'outils de politique publique éprouvés capables de promouvoir simultanément la santé publique et de renforcer les systèmes budgétaires.



En premier lieu, les données montrent que les cigarettes demeurent beaucoup trop abordables dans la plupart des pays. En termes simples, le prix d'un paquet de cigarettes reste très bas pour la majorité des consommateurs. Cette accessibilité financière contribue au chiffre mondial persistant d'environ un milliard de fumeurs et aux millions de jeunes qui commencent à fumer chaque année. De nombreux gouvernements continuent de sous-utiliser la taxation des droits d'accise relatif au tabac – Un outil d'une efficacité exceptionnelle, qui contribue à l'amélioration de la santé, tout en générant des recettes substantielles et prévisibles. Cette situation est d'autant plus frappante que l'espace budgétaire demeure restreint à l'échelle mondiale : le FMI et la Banque mondiale soulignent que de nombreux gouvernements n'ont pas encore pleinement reconstitué les recettes ou les marges de manœuvre budgétaires perdues durant la pandémie de COVID-19, dans un contexte de dette publique élevée et de reprise des recettes inégale selon les régions. La fiscalité du tabac apparaît donc comme une opportunité inexploitée : un levier de politique publique qui accroît les recettes, réduit la charge de morbidité et qui, lorsqu'il est correctement expliqué, est non seulement politiquement faisable, mais aussi populaire, précisément parce qu'il répond à une préoccupation majeure de santé publique. Des hausses successives des taxes, bien supérieures à l'inflation et à la croissance économique, sont nécessaires pour réaliser des progrès tangibles.

Deuxièmement, de nombreux pays continuent de disposer de structures de taxation des droits d'accise défaillantes. Au début des années 2010, les Philippines ont abandonné leur système de taxation à paliers, qui constituait la base de la disponibilité de cigarettes bon marché, permettant aux consommateurs de trouver facilement des marques peu coûteuses même lorsque les taxes augmentaient. La transition rapide vers une taxe spécifique uniforme, assortie de taux élevés et en hausse régulière, a contribué à une baisse spectaculaire de la consommation et à la génération de milliards de pesos à partir de nouvelles recettes fiscales au cours de la décennie suivante. Tout aussi important, l'affectation d'une partie de ces recettes au financement de l'assurance maladie universelle et de programmes d'aide aux producteurs de tabac a permis de démontrer des bénéfices concrets à la population, réduisant ainsi les résistances à la réforme. Aux Philippines, ce lien visible entre recettes fiscales et gains sociaux a été déterminant pour constituer une large coalition de soutien, garantissant la pérennité de plusieurs réformes supplémentaires des « taxes comportementales » sous l'administration suivante. La leçon est claire : lorsque les citoyens peuvent voir et ressentir l'impact des réformes, la durabilité du soutien politique s'en trouve renforcée.

Il est surprenant de constater que des dizaines de pays maintiennent encore des structures à paliers, tandis que des dizaines d'autres s'appuient sur des systèmes exclusivement ad valorem inefficaces, ou sur des taxes spécifiques trop faibles ou insuffisamment ajustées dans le temps. La rationalisation et l'unification de la structure des droits d'accise demeurent parmi les outils de politique publique les plus efficaces pour élargir l'espace budgétaire dans des contextes de fortes contraintes. En l'absence de réforme structurelle, les marques bon marché persistent, les fumeurs continuent de fumer et les jeunes continuent de s'initier. Les résultats présentés par le rapport d'évaluation montrent que le problème n'est pas un manque de connaissances, mais un défaut d'alignement entre la conception des taxes et les objectifs sanitaires et budgétaires.

Ce qui n'apparaît pas toujours clairement, c'est que la cause profonde de ces lacunes politiques réside souvent dans la forte influence de l'industrie du tabac. Il existe également une incompréhension profonde des effets des hausses de taxes — le fait que des taxes plus élevées réduisent à la fois la consommation et augmentent les recettes est une réalité empirique — ou une réticence politique à s'attaquer à une industrie qui bénéficie du statu quo.

Les critiques soutiennent fréquemment que les taxes sur le tabac sont régressives ou qu'il serait contradictoire de revendiquer une réduction du tabagisme tout en se félicitant d'une augmentation des recettes. En réalité, il n'y a aucune contradiction : les recettes augmentent principalement parce que les taux d'imposition augmentent, et non parce que les populations pauvres fument davantage ; et à mesure que le tabagisme recule dans le temps, les bénéfices sanitaires et économiques pour les ménages à faible revenu — qui souffrent de manière disproportionnée des maladies liées au tabac — dépassent largement la charge fiscale à court terme. Des taxes sur le tabac bien conçues sont donc à la fois progressives dans leurs effets et cohérentes dans leurs objectifs : elles génèrent des recettes tout en améliorant la santé de la population, en particulier celle des plus vulnérables. Dans un monde où de nombreux gouvernements peinent à satisfaire les besoins les plus élémentaires de leurs populations, ces occasions manquées ont des conséquences tragiques.

J'exhorte vivement les décideurs et les responsables politiques à exploiter ce rapport non pas comme un jugement porté sur leur pays, mais comme un outil pratique permettant d'identifier les lacunes, de comprendre les domaines nécessitant des améliorations et de tracer une voie vers des réformes plus intelligentes. Les bénéfices d'une société en meilleure santé et plus productive sur le plan économique valent largement les efforts consentis. Les données sont claires, les solutions sont éprouvées et les avantages — pour les systèmes de santé, pour les budgets publics et pour les générations futures — sont trop importants pour être ignorés.

Cesar Purisima

Secrétaire aux Finances des Philippines (2005, 2010-2016)

Chercheur principal au *Milken Institute*

Associé fondateur, *Ikhlas Capital*



Résumé exécutif



De nombreuses données probantes et les expériences nationales confirment que l'augmentation des droits d'accise sur le tabac, l'alcool et les boissons sucrées – principaux facteurs de risque de la plupart des maladies non transmissibles – réduit la consommation, sauve des vies et génère généralement de nouvelles recettes fiscales.

Malgré la solidité de ces preuves, les contributions fiscales pour le secteur de la santé demeurent un outil de politique publique insuffisamment exploité pour améliorer la santé dans toutes les régions. Il est notamment frappant de constater que l'intérêt pour l'amélioration de ces taxes a été limité au début de la pandémie de COVID-19. Certains observateurs ont avancé que la plupart des gouvernements étaient simplement trop submergés par des pressions multiples pour envisager des réformes fiscales. Toutefois, la situation des contributions fiscales pour le secteur de la santé ne s'est guère améliorée après l'atténuation des crises économiques liées à la pandémie. En 2024-2025, une nouvelle vague de pressions est apparue dans de nombreux pays sous la forme de réductions substantielles de l'aide extérieure, en particulier dans le secteur de la santé, replongeant de nombreux gouvernements dans de nouvelles difficultés budgétaires. Seul l'avenir dira si les gouvernements prendront enfin des mesures pour tirer parti des avantages de ces taxes afin de relever ces défis.

Il s'agit de la quatrième édition du rapport d'évaluation des taxes sur les cigarettes qui, comme son nom l'indique, est consacrée aux taxes sur les cigarettes en dressant un état des lieux de la fiscalité des cigarettes à l'échelle mondiale. La troisième édition, publiée en 2024 (sur la base de données collectées en 2022), faisait état d'un léger recul des taxes sur le tabac dans de nombreux pays et d'une baisse de la moyenne à l'échelle mondiale. Le principal constat de cette quatrième édition est que la moyenne à l'échelle mondiale a très peu évolué. Les données montrent que la moyenne de la fiscalité des cigarettes à l'échelle mondiale s'élevait à 2,02 sur 5,00 en 2022, contre 2,01 en 2024. Cette édition laisse néanmoins entrevoir quelques lueurs d'espoir, car un nombre croissant de gouvernements ont commencé à engager certaines réformes nécessaires.

Dans une perspective historique, la moyenne était de 1,90 en 2014, première année pour laquelle des données suffisantes permettaient de calculer des moyennes pour un grand nombre de pays. Il a atteint un pic de 2,24 en 2020. Les deux dernières éditions font apparaître une baisse, sans toutefois retrouver le niveau particulièrement faible de 2014.

L'un des résultats les plus préoccupants en 2024, comme en 2022, est le nombre élevé de pays dans lesquels l'accessibilité financière des cigarettes n'a pas changé ou, pire encore, s'est accrue. En bref, la plupart des gouvernements ne fixent pas les droits d'accise sur les cigarettes à un niveau suffisamment élevé, et quelques-uns n'appliquent toujours aucun droit d'accise sur les cigarettes.

Les hausses de prix observées dans plusieurs régions – autre résultat de cette édition – peuvent offrir un brin d'optimisme. Des prix plus élevés sont généralement positifs, car les consommateurs y réagissent en réduisant leur consommation, voire en arrêtant de fumer. Cependant, dans de nombreux pays, ces hausses de prix ne résultent pas d'augmentations fiscales, mais de décisions des entreprises du tabac d'augmenter leurs prix et d'accroître leurs profits. Il s'agit là d'une occasion manquée pour les gouvernements de capter les recettes supplémentaires liées à ces hausses de prix, alors que ces ressources sont cruellement nécessaires dans de nombreux pays pour combler les déficits de financement de la santé et répondre à d'autres besoins essentiels.

En résumé, de nombreux gouvernements ne progressent pas suffisamment dans la lutte contre la première cause mondiale de décès évitables – la consommation de tabac – alors même que l’outil le plus efficace, à savoir l’augmentation des droits d’accise sur les cigarettes, permettrait de sauver des millions de vies et de générer des milliards de dollars de nouvelles recettes publiques. Ces recettes pourraient être aisément affectées à la santé et à d’autres politiques favorisant la prospérité, amplifiant ainsi les effets positifs de ces taxes.

Contexte

Les travaux de recherche ont montré que la Convention-cadre de l’Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac (CCLAT) – le traité qui constitue le socle de la lutte antitabac à l’échelle mondiale – a contribué à réduire la prévalence mondiale du tabagisme, notamment en diminuant l’initiation des jeunes (Paraje et al., 2024). Le traité promeut un ensemble de mesures fondées sur des données probantes visant à réduire la consommation de tabac, et l’un de ses piliers demeure l’article 6, qui oblige les Parties à recourir à des mesures fiscales et tarifaires pour réduire la demande de produits du tabac, en particulier chez les jeunes, afin de prévenir l’initiation (OMS, 2003). Les lignes directrices relatives à l’article 6, élaborées et adoptées par la Conférence des Parties à la CCLAT, reposent sur des données probantes, notamment les meilleures pratiques des pays et leurs expériences de mise en œuvre des mesures fiscales et tarifaires destinées à réduire la consommation de tabac (OMS, 2014). Les données montrent sans équivoque que lorsque les pays augmentent les taxes sur le tabac, la consommation diminue (Ngo et al., 2023). Les taxes sur le tabac sont également classées par l’OMS comme une « meilleure option » (best buy), c’est-à-dire parmi les mesures les plus rentables pour réduire la consommation de tabac. Les données les plus récentes indiquent un retour sur investissement de 435 dollars pour chaque dollar investi dans la fiscalité du tabac à l’échelle mondiale (Secrétariat de la CCLAT, 2023).

Selon le dernier rapport mondial de l’OMS sur la lutte antitabac, environ 1,2 milliard de personnes vivent dans un pays qui respecte le seuil minimal de référence de l’OMS en matière de taxation du tabac, dans lequel la part des taxes dans le prix de vente au détail total dépasse 75 % (OMS, 2025). Cela ne représente qu’environ 15 % de la population mondiale, tandis que près de sept milliards de personnes vivent dans des pays où les taxes sur le tabac n’atteignent pas leur plein potentiel pour sauver des vies ni pour générer de nouvelles recettes fiscales pourtant indispensables. Cette incapacité généralisée à atteindre le seuil minimal de performance élevé défini par l’OMS constitue une occasion manquée majeure de réaliser pleinement le potentiel du premier traité de santé publique au monde visant à réduire l’usage du tabac. Il existe un écart manifeste entre les engagements pris par les gouvernements et leur traduction effective en politiques publiques et/ou en actions mises en œuvre. Le fondement technique de cette intervention est extrêmement bien documenté, mais le manque de volonté politique des gouvernements et d’autres acteurs clés demeure le principal obstacle. En termes simples, l’incapacité à lutter de manière adéquate contre l’épidémie de tabagisme coûtera des centaines de millions de vies au cours des prochaines décennies (Dai et al., 2022) et se traduira par des milliards de dollars gaspillés en pertes de productivité et en coûts de soins de santé évitables (Nargis et al., 2025).

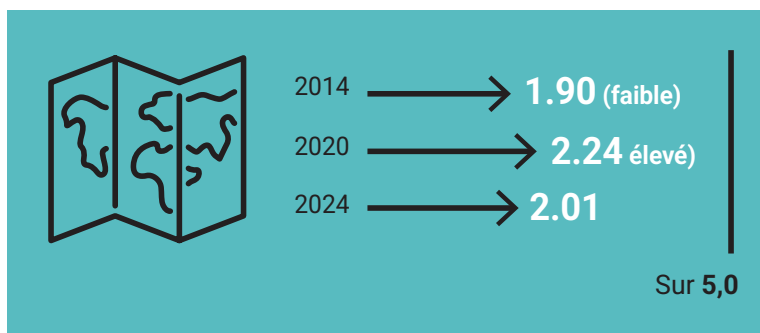
L’économie mondiale au cours des cinq dernières années a été imprévisible. En 2020, elle s’est contractée de plus de 3 % en raison de la pandémie de COVID-19, avant de rebondir de plus de 6 % en 2021, puis de poursuivre une croissance légèrement supérieure à 3 % en 2022, 2023 et 2024 (FMI, 2025). Tout au long de cette période d’instabilité, les quatre plus grandes entreprises multinationales du tabac ont continué d’enregistrer des bénéfices élevés et constants (Lane, 2024). Bien que le nombre absolu de cigarettes vendues semble diminué (Ali et al., 2025), l’industrie du tabac a généralement maintenu, voire accru, ses profits en augmentant les prix des cigarettes, sauf, de manière notable, dans certains pays à faible revenu où elle semble chercher à élargir son marché, avec des conséquences manifestement négatives pour l’équité en santé à l’échelle mondiale (Ali et al., 2025).

Depuis 2024, de nombreux pays donateurs ont réduit leur aide aux pays à faible revenu. De nombreux gouvernements dépendaient fortement de cette aide pour financer leurs budgets de base, y compris, de manière cruciale, les systèmes de santé. Ces financements ont désormais disparu ou ont été considérablement réduits, et les gouvernements s’efforcent de combler ce manque. Une grande partie de ces pertes pourrait être compensée par l’augmentation des taxes sur des produits nocifs pour la santé, tels que le tabac, l’alcool et les boissons sucrées. Comme indiqué précédemment, les entreprises du tabac estiment manifestement qu’il existe une large marge pour augmenter les prix et le font à l’échelle mondiale, bénéficiant ainsi de profits accrus.

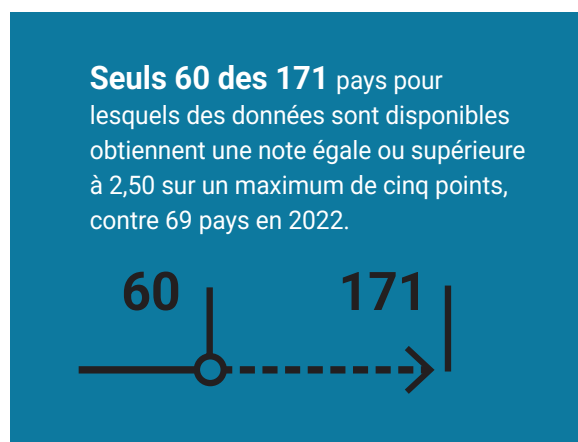
Le contexte actuel offre une opportunité d'action urgente. Plutôt que de laisser les entreprises du tabac capter des profits supplémentaires grâce à leurs propres hausses de prix, tout en imposant de lourdes charges aux systèmes de santé publique, les gouvernements devraient au contraire favoriser l'augmentation des prix des cigarettes en relevant de manière substantielle et régulière les taxes sur le tabac. Ces recettes fiscales supplémentaires pourraient alors être utilisées pour relever les défis sanitaires et économiques actuels et futurs.

Quoi de neuf dans cette édition ?

Cette quatrième édition montre que de nombreux pays continuent de stagner en matière d'amélioration de la fiscalité du tabac et que les notes moyennes générales ont atteint un plafond. De 2014 à 2020, la moyenne à l'échelle mondiale a augmenté modestement, passant de 1,90 (sur 5,00) à 2,24, mais il a reculé à 2,02 en 2022 et demeure pratiquement inchangé en 2024, à 2,01.



De manière encourageante, entre 2022 et 2024, les notes générales se sont améliorées dans 54 pays (contre 29 entre 2020 et 2022). Dans le même temps, les notes se sont dégradées dans 44 pays entre 2022 et 2024, contre 66 entre 2020 et 2022. Les notes générales sont restées inchangées dans 62 pays entre 2022 et 2024, contre 65 entre 2020 et 2022.



Depuis la précédente édition du rapport, les notes moyennes générales ont diminué entre 2022 et 2024 dans les régions de l'Afrique et du Pacifique occidental, sont restés stables dans la région de la Méditerranée orientale et n'ont augmenté que très légèrement dans les autres régions. La note moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure a enregistré une légère amélioration de 0,04 point, est resté inchangé dans le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et a diminué dans les deux autres groupes, en particulier dans celui des pays à faible revenu (-0,33).

Cette édition conserve la même méthodologie de notation, attribuant à chaque pays une note de zéro à cinq – 5,00 représentant la note maximale – pour chacun des

quatre composantes. Ces quatre composantes sont : le prix des cigarettes, l'évolution de l'accessibilité financière des cigarettes, la part des taxes dans le prix et la structure des droits d'accise. Une moyenne des notes obtenues pour chacune de ces composantes est faite afin de produire la note générale d'un pays.

Outre les tendances globales des notes mises en évidence ci-dessus, les notes moyennes par composante révèlent également que :



Les prix des cigarettes ont augmenté en moyenne dans toutes les régions dans cette édition, après avoir diminué dans de nombreux pays lors de l'édition précédente (troisième). Les données montrent clairement que les prix augmentent dans la plupart des pays et que la hausse mondiale est statistiquement significative. Dans une poignée de pays, cette augmentation est le résultat direct de relèvements fiscaux, tandis que, dans beaucoup d'autres, elle résulte de l'industrie du tabac qui accroît ses profits. Rien ne justifie que les gouvernements ne soient pas les bénéficiaires de ces recettes. L'industrie du tabac perçoit clairement ce que certains gouvernements ne voient pas : il existe une marge considérable pour augmenter les taxes et les prix, et accroître les recettes publiques.



En moyenne, les cigarettes sont devenues plus abordables dans toutes les régions sauf une (la Méditerranée orientale). Même lorsque les gouvernements ont augmenté les taxes, la hausse de l'accessibilité financière des cigarettes indique qu'ils ne tiennent pas suffisamment compte du contexte macroéconomique de leurs pays et qu'ils n'augmentent pas les taxes à un niveau suffisant pour compenser l'inflation et la croissance réelle des revenus.



Bien qu'il progresse légèrement, la note relative à la structure fiscale a à peine évolué au fil des quatre éditions du rapport. Si plusieurs pays ont franchi une étape importante en réformant des structures problématiques, de nombreux gouvernements continuent de maintenir des systèmes complexes à paliers et/ou de s'appuyer exclusivement sur des taxes ad valorem, deux approches qui permettent la commercialisation de marques très bon marché, ce qui affaiblit fortement les hausses de taxes et nuit à la santé publique. D'autres encore appliquent des taxes spécifiques uniformes, mais sans les ajuster même à l'inflation, ce qui entraîne un rapide érosion de leur effet.

En 2024, seuls deux pays – le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Finlande – ont obtenu une note égale ou supérieure à quatre points sur cinq. Aucun de ces deux pays n'avait atteint une note de quatre ou plus lors de l'édition précédente. Si, en 2022, aucun pays n'avait obtenu une note d'au moins quatre points, quatre pays (l'Australie, le Canada, l'Équateur et la Nouvelle-Zélande) avaient atteint une note égale ou supérieure à quatre en 2020. Toutefois, dans la présente édition, ces quatre pays affichent toujours des notes inférieures à quatre, principalement en raison de la baisse de leurs notes relatives à l'évolution de l'accessibilité financière. Au cours des quatre dernières années, ces gouvernements, comme beaucoup d'autres, n'ont pas maintenu des hausses de taxes à un rythme suffisant pour rendre les cigarettes moins abordables.

Les données les plus récentes montrent que les progrès mondiaux en matière de taxation du tabac sont, au mieux, inégaux et, au pire, très décevants. De nombreux gouvernements continuent de ne pas utiliser efficacement les taxes sur le tabac comme instrument de santé publique. L'article 6 de la CCLAT reflète le quasi-consensus mondial selon lequel la fiscalité du tabac poursuit un objectif bien plus large que la simple mobilisation de recettes : il s'agit d'augmenter le prix des produits du tabac afin de les rendre moins abordables et, in fine, de réduire la consommation de tabac à l'échelle mondiale. Plus de vingt ans après l'adoption de la CCLAT, des difficultés persistent quant au respect par les gouvernements de leurs engagements visant à relever les droits d'accise sur les produits du tabac. Nous espérons que cette quatrième édition du rapport d'évaluation de Economics for Health consacré aux taxes sur les cigarettes incitera les Parties à renforcer leur engagement en faveur de l'article 6 et de la fiscalité du tabac en tant qu'outil de santé publique, et qu'elle encouragera également les non-Parties à reconnaître l'énorme potentiel sanitaire et budgétaire de cette intervention.



I. Introduction

La performance des politiques de taxation des cigarettes dans 171 pays a été évaluée à l'aide d'un système de notation transparent et simple. Il est conçu pour analyser et éclairer l'élaboration de politiques fiscales efficaces sur les cigarettes en mettant en évidence, pour chaque pays, les domaines précis dans lesquels des améliorations sont nécessaires.

Cette quatrième édition du rapport d'évaluation de la taxe sur les cigarettes de Economics for Health combine les données récemment publiées sur la fiscalité du tabac issues du Rapport biennal de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme 2025 (*Report on the Global Tobacco Epidemic – RGTE*) avec d'autres données macroéconomiques clés afin d'évaluer les politiques nationales de taxation des cigarettes. Elle vise à déterminer si les politiques fiscales des gouvernements en matière de tabac sont conformes aux bonnes pratiques internationales largement reconnues, telles qu'énoncées dans les lignes directrices relatives à l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), le Manuel technique de l'OMS sur la politique et l'administration des taxes sur le tabac (2021), la Monographie n° 21 du NCI et de l'OMS : L'économie du tabac et de la lutte antitabac, les rapports de la Banque mondiale intitulés « La réforme de la fiscalité du tabac à la croisée de la santé et du développement » et « Enrayer l'épidémie », ainsi que d'autres travaux de recherche de référence sur l'efficacité de la fiscalité du tabac.



Des orientations détaillées sur les bonnes pratiques en matière de taxation du tabac ont été élaborées par les Parties à la CCLAT, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale et des chercheurs du monde entier. Une évaluation des politiques nationales de taxation des cigarettes est faite au regard de leur conformité avec les principales sources suivantes de bonnes pratiques en matière de fiscalité des cigarettes :

Article 6 de la CCLAT de l'OMS et lignes directrices relatives à l'article 6 (2014) :

La CCLAT de l'OMS est le premier traité mondial de santé publique, adopté sous l'égide de l'OMS et entré en vigueur en février 2005. Il compte actuellement 183 Parties, couvrant plus de 90 % de la population mondiale. L'article 6 du traité oblige les Parties à recourir à des mesures fiscales et tarifaires pour réduire la demande de produits du tabac, en particulier chez les jeunes (OMS, 2003), tout en reconnaissant la souveraineté fiscale des États. La Conférence des Parties a adopté des lignes directrices relatives à l'article 6 fondées sur plusieurs décennies de données probantes rigoureuses, de bonnes pratiques largement reconnues et éprouvées, ainsi que sur l'expérience des Parties ayant mis en œuvre avec succès des mesures fiscales et tarifaires pour réduire la consommation de tabac (OMS, 2014) ;

Manuel technique de l'OMS sur la politique et l'administration des taxes sur le tabac (2021) :

Ce manuel technique présente les bonnes pratiques destinées à orienter les gouvernements dans l'élaboration de leurs politiques de taxation du tabac, afin de les aider à atteindre leurs objectifs sanitaires et budgétaires tout en soutenant leurs stratégies de développement plus larges. Il guide les lecteurs à travers les étapes nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des politiques de taxation du tabac les plus efficaces adaptées à leur contexte national, fournit des exemples récents tirés de divers pays et régions, et propose des conseils pratiques pour naviguer dans le processus politique et susciter le soutien nécessaire aux réformes fiscales (OMS, 2021). Le rapport s'appuie également sur la première édition de ce manuel, qui mettait en évidence le rôle crucial des droits d'accise en particulier, en soulignant

qu'ils modifient le prix relatif des produits du tabac par rapport aux autres biens, contrairement aux taxes plus générales (OMS, 2010) ;

Rapports de la Banque mondiale « La réforme de la fiscalité du tabac » (2017) et « Enrayer l'épidémie » (1999) :

Ces rapports examinent les enjeux économiques et les options de politique publique en matière de taxation du tabac et d'autres mesures de lutte antitabac, analysent les tendances mondiales de la consommation de tabac et évaluent les conséquences de la lutte antitabac sur la santé, les économies et les individus. Les deux rapports s'appuient sur des données mondiales existantes, en particulier sur des éléments probants issus des pays à revenu faible et intermédiaire (Banque mondiale, 2017 ; Jha & Chaloupka, 1999) ;

Monographie n° 21 du NCI et de l'OMS : L'économie du tabac et de la lutte antitabac (2018) :

Cette monographie examine de manière systématique l'abondante littérature scientifique et la base de données probantes à l'échelle mondiale relatives à l'économie de la lutte antitabac (NCI & OMS, 2018). Le chapitre 4 analyse les modèles de demande de produits du tabac, les données empiriques sur l'impact des taxes et des prix sur la demande, ainsi que l'effet de facteurs tels que l'âge et le genre sur la sensibilité aux variations des prix des produits du tabac. Le chapitre 5 passe en revue les données relatives à la conception et à l'administration des taxes sur le tabac.

Les notes actuelles du rapport sont principalement dérivés des données figurant dans les annexes relatives aux taxes et aux prix du RGTE, qui présente des données pour l'année 2024. Le RGTE suit l'évolution de l'épidémie de tabagisme et recense les interventions gouvernementales les plus efficaces et les plus rentables – tant tarifaires que non tarifaires – pour réduire la consommation du tabac. Des notes comparables ont été calculées pour les années 2022, 2020, 2018, 2016 et 2014 à partir des données issues respectivement des RGTE 2023, 2021, 2019, 2017 et 2015, afin d'évaluer la variation dans le temps de la performance des systèmes de taxation des cigarettes.

Le rapport évalue les systèmes nationaux de taxation des cigarettes au regard de leur conformité avec quatre bonnes pratiques établies en matière de fiscalité des cigarettes, selon une échelle de notation sur cinq points présentée ci-dessous :

COMPOSANTE 1

Prix des cigarettes



Le prix est un déterminant clé de la consommation du tabac. Si des prix plus élevés réduisent la consommation, les cigarettes présentent une élasticité-prix relativement faible : une augmentation des prix entraîne une baisse de la consommation proportionnellement moindre. Par conséquent, le niveau des prix doit être suffisamment élevé pour réduire la consommation de manière significative et produire des bénéfices clairs en matière de santé publique. Toute mesure qui compare les prix entre pays doit tenir compte du pouvoir d'achat des consommateurs ; c'est pourquoi les prix ajustés en fonction de la parité de pouvoir d'achat (PPA) sont utilisés ici. La note maximale est attribuée à un prix ajusté en PPA égal ou supérieur à dix dollars internationaux en 2018,¹ ajusté de l'inflation, pour un paquet de 20 cigarettes de la marque la plus vendue. Ce seuil est fondé sur la distribution des prix entre les pays et dans le temps, ainsi que sur le niveau à partir duquel les experts observent des effets négatifs significatifs sur la consommation.

¹ Le Tableau de bord utilise l'année 2018 comme année de référence, car il s'agit des données de la première édition, et le maintien de montants exprimés en dollars de 2018 permet aux utilisateurs d'effectuer des comparaisons plus pertinentes dans le temps.

COMPOSANTE 2

Évolution de l'accessibilité financière des cigarettes



Outre le prix, le revenu influe également sur la demande. Une croissance économique rapide entraînant une hausse des revenus peut compenser les augmentations de taxes et de prix et en limiter l'impact sur la consommation. Un corpus empirique abondant et croissant montre que l'augmentation de l'accessibilité financière des cigarettes conduit à une hausse de la consommation, tandis qu'une diminution de cette accessibilité réduit la consommation. Par conséquent, les augmentations des taxes et des prix des cigarettes doivent être suffisamment élevées pour réduire leur accessibilité financière et avoir un effet négatif sur l'usage.

L'évaluation attribue la note maximale à une variation annuelle moyenne statistiquement significative de l'accessibilité financière d'au moins 7,5 % entre 2018 et 2024, résultant d'au moins une augmentation des droits d'accise au cours de cette période (et non de changements liés à d'autres facteurs macroéconomiques ou à des stratégies de prix de l'industrie). Comme pour les trois éditions précédentes, cette édition du rapport d'évaluation utilise une fenêtre d'analyse de six ans, car elle permet de mieux saisir la stabilité de ces évolutions qu'une observation limitée à une ou deux années.

COMPOSANTE 3

Part des taxes



La part fiscale correspond au pourcentage du prix de vente au détail constitué par les taxes. Cette part doit être suffisamment élevée pour réduire la consommation du tabac tout en permettant aux gouvernements de tirer des recettes de l'augmentation des prix. Si une hausse des prix résulte uniquement d'augmentations décidées par l'industrie, la consommation diminuera, mais les nouvelles recettes iront exclusivement aux compagnies du tabac.

Cette composante de l'évaluation attribue les meilleures notes à une part des droits d'accise d'au moins 70 % et à une part totale des taxes d'au moins 75 %, en faisant la moyenne des notes obtenues pour chacune de ces deux parts afin de produire une note unique. Les droits d'accise sont plus susceptibles de modifier les prix relatifs entre les cigarettes et les autres produits, ce qui les rend particulièrement importants. Toutefois, dans certains pays où les structures fiscales sont très complexes et où d'autres taxes représentent une part significative du prix, il est essentiel d'intégrer la part de l'ensemble des taxes dans le prix de vente au détail dans cette mesure.

COMPOSANTE 4

Structure fiscale



Des structures fiscales appropriées sont essentielles pour garantir que les hausses de taxes réduisent la consommation du tabac et augmentent les recettes publiques. L'évaluation attribue la note maximale dans les cas suivants :

1. Un droit d'accise spécifique uniforme, automatiquement ajusté (généralement en fonction de l'inflation, mais parfois selon d'autres mécanismes substantiels) ; ou
2. Un droit d'accise mixte comportant une part plus élevée pour la composante spécifique, assorti d'un impôt minimum, d'un ajustement automatique de la composante spécifique et de l'utilisation du prix de vente au détail comme assiette de la composante *ad valorem*.

L'évaluation vise à offrir une approche complète, transparente, objective et simple pour apprécier la solidité des systèmes de taxation des cigarettes à l'échelle mondiale. En s'appuyant sur les quatre composantes décrites ci-dessus, elle reconnaît qu'un indicateur unique est insuffisant. L'indicateur le plus couramment utilisé — la part du prix de vente au détail des cigarettes constituée par les taxes — ne saisit qu'un aspect de la fiscalité du tabac. En effet, certains pays peuvent afficher des parts fiscales élevées tout en conservant des prix bas et une accessibilité financière croissante des cigarettes. En outre, la part des taxes ne rend pas compte des forces et faiblesses des structures fiscales nationales. Par exemple, des structures fiscales faibles créent une plus grande variabilité des prix, permettant aux fumeurs de se tourner vers des marques moins chères lorsque les taxes augmentent, ce qui limite les bénéfices sanitaires et budgétaires des hausses de taxes.

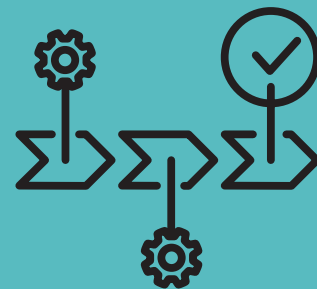
Enfin, à chaque édition, les auteurs du rapport d'évaluation s'appuient sur les résultats les plus récents de la littérature scientifique. La recherche sur les effets de la fiscalité du tabac se poursuit à l'échelle mondiale, mais tout particulièrement dans les pays à revenu faible et intermédiaire, où l'industrie du tabac cherche activement à accroître la taille de ses marchés. Les études portant sur l'importance de la structure fiscale et de l'accessibilité financière ont considérablement progressé depuis la publication de ces travaux de référence, tout comme les analyses académiques des principaux arguments opposés par l'industrie du tabac aux hausses de taxes, tels que les effets sur l'emploi, le caractère potentiellement régressif des taxes ou le commerce illicite. Voir Drope et Powell (2024) pour une revue narrative de cette littérature récente.

Feuille de route pour le rapport d'évaluation

Ce rapport d'évaluation présente les résultats globaux de notation, leur variation dans le temps, ainsi que la notation de chacune des quatre composantes. Les annexes fournissent les notes globales par pays sous forme de classement, par ordre alphabétique pour chaque composante de notation, et pour l'ensemble des années afin de montrer l'évolution des notes dans le temps.

Les données présentées par région suivent les six regroupements régionaux définis par l'OMS (région africaine – AFRO ; région des Amériques – AMRO ; région de la Méditerranée orientale – EMRO ; région européenne – EURO ; région de l'Asie du Sud-Est – SEARO ; région du Pacifique occidental – WPRO). Les données présentées par niveau de revenu reposent sur les catégories de revenu des pays définies par la Banque mondiale (correspondant à l'année des données de prix de l'OMS issues du RGTE).

Le rapport d'évaluation, ainsi que les notes explicatives des composantes, des cartes interactives, des fiches de synthèse par pays et par région, et un ensemble complet de diapositives PowerPoint présentant les notes par pays, sont disponibles sur le site de Economics for Health à l'adresse www.economicsforhealth.org. Il convient de noter que plusieurs des principales sources de données utilisées ici mettent régulièrement à jour leurs informations, notamment les prix et plusieurs indicateurs macroéconomiques clés. Par conséquent, lors de l'examen ou de l'utilisation des anciennes notes, il est essentiel de se référer à l'édition la plus récente du rapport, car elle fournit les résultats les plus précis fondés sur les données les plus à jour disponibles.





II. Evaluation de la fiscalité des cigarettes – Notes globales

Les notes globales de la fiscalité des cigarettes pour 2024 sont présentées à la Figure 1 et au Tableau 1 pour les 171 pays disposant de données pour chacun des quatre composantes. Cette note correspond à la moyenne simple des notes obtenues pour chacun des quatre composantes clés : le prix des cigarettes, l'évolution de l'accessibilité financière des cigarettes, la part des taxes dans le prix des cigarettes et la structure fiscale sur les cigarettes. La note globale possible va de zéro – pour les pays obtenant une note nulle sur chacune des composantes – à cinq, pour les pays obtenant la note maximale sur chacun des composantes. Les notes relatives à chacun des quatre composantes sont examinés ci-dessous.



Sur la base des données de 2024, seuls deux pays ont obtenu une note globale égale ou supérieure à quatre : le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Finlande. Les notes élevées du Royaume-Uni et de la Finlande s'expliquent principalement par leurs niveaux de prix absolus élevés (note de 5) et par la part importante des taxes dans le prix (notes respectives de 4,5 et 5). Ces pays obtiennent toutefois des résultats plus modestes pour le critère de l'évolution de l'accessibilité financière, bien qu'ils se situent au-dessus de la majorité des autres pays. Néanmoins, la note obtenue – 3,0 – n'atteint pas la note maximale de 5,0, lequel exigerait une baisse annuelle de l'accessibilité financière d'au moins 7,5 %.

Il convient de souligner que les quatre pays ayant obtenu les notes les plus élevées en 2020 sont tous passés sous le seuil de quatre points tant en 2022 qu'en 2024 : l'Australie, le Canada, l'Équateur et la Nouvelle-Zélande. La principale raison de la baisse de leurs notes est que leurs niveaux de taxation ne rendent tout simplement plus les produits du tabac moins abordables. Dans tous les cas, aucune variation statistiquement significative de l'accessibilité financière n'a été observée au cours des six années précédentes, tant pour 2022 que pour 2024. Ces pays avaient auparavant augmenté leurs taxes de manière régulière au-delà de l'inflation et de la croissance des revenus, mais ils ont récemment ralenti ou interrompu cette pratique, ce qui se reflète dans leurs notes relatives à l'évolution de l'accessibilité financière et dans leurs notes globales. Par ailleurs, ces pays disposent de fondamentaux solides, notamment des systèmes spécifiques uniformes assortis de mécanismes d'ajustement annuel des taux, mais ils doivent institutionnaliser des augmentations régulières au-delà de l'inflation, dans l'objectif de rendre les produits du tabac systématiquement moins abordables, afin d'améliorer à nouveau leurs notes.

À l'autre extrémité du spectre, la Somalie a obtenu une globale de zéro en 2024, ce qui reflète l'absence de taxe d'accise sur les cigarettes et l'existence d'autres taxes très limitées, entraînant des prix de cigarettes extrêmement bas. L'Irak, le Koweït, la Libye et les Îles Marshall font à peine mieux, avec des notes globales de 0,25 en 2024. Ces quatre pays ont tous obtenu une note nulle pour la structure fiscale et doivent donc agir en priorité pour mettre en place ne serait-ce que des structures fiscales de base, sans même évoquer l'adoption d'autres bonnes pratiques. Parmi les 171 pays couverts par l'évaluation, quatre autres gouvernements nationaux ont déclaré ne pas appliquer de taxe d'accise sur les cigarettes : le Liban, les Maldives, Monaco et Nauru.

Entre 2022 et 2024, seuls trois pays ont amélioré leur note de plus d'un point : le Nigéria (de 1,25 à 2,75) et le Lesotho (de 2,38 à 3,5) en Afrique, ainsi que le Pakistan (de 0,88 à 2,38) dans la région de la Méditerranée orientale. Le Nigéria a augmenté la composante spécifique de sa taxe d'accise de 84 nairas par paquet à 164 nairas en 2023. Le Pakistan a procédé à plusieurs augmentations substantielles des taux en 2022 et 2023, ce qui a entraîné une amélioration de ses notes. Malheureusement, depuis ces hausses significatives, et à la fin de l'année 2025, les deux gouvernements ont ralenti ou interrompu les augmentations de la taxe spécifique, et les effets positifs

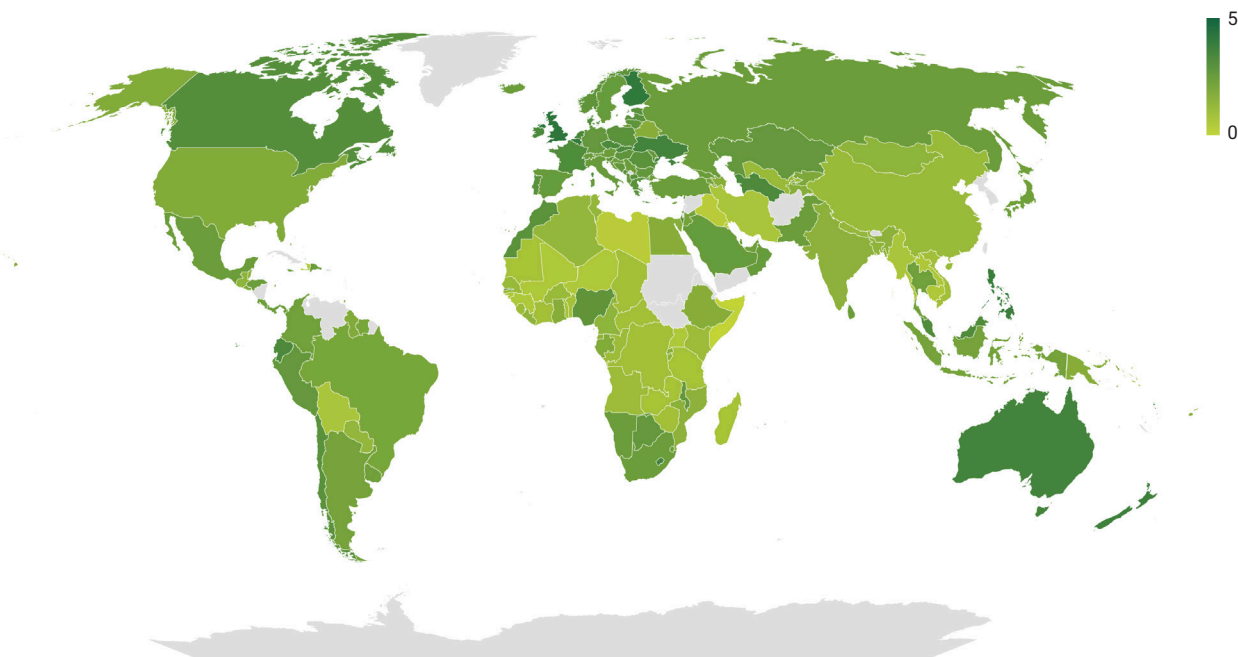
sur les recettes et la santé publique se sont rapidement érodés. Les gouvernements doivent faire preuve de vigilance constante dans l'augmentation des taxes spécifiques. L'amélioration observée au Lesotho s'explique par la mise à jour et le renforcement de son régime d'accises afin de le rendre conforme à ses obligations au sein de l'Union douanière d'Afrique australe, ainsi que par l'introduction d'un prélèvement additionnel fondé sur le système fiscal du Botswana.

Comme indiqué au Tableau 2, la région européenne affiche à nouveau la moyenne régionale la plus élevée parmi les régions de l'OMS, avec une note moyenne de 2,70, en légère hausse par rapport à 2,64 en 2022. Cette note relativement élevée reflète des structures fiscales généralement plus solides, ainsi que des taxes et des prix plus élevés, résultant en grande partie de la directive de l'Union européenne (UE) sur la fiscalité du tabac, à laquelle les États membres sont tenus de se conformer. Cet effet régional s'étend également aux pays candidats à l'adhésion à l'UE, qui doivent mettre en place des taxes similaires à celles de l'Union. En juillet 2025, la Commission européenne a publié une proposition de révision améliorant la version précédente, laquelle doit être examinée et approuvée par les États membres. Cette proposition de révision offre une occasion d'améliorer encore la note régionale. Des augmentations substantielles des taxes constituent la clé de cette amélioration et du maintien de la dynamique régionale.

S'agissant des autres régions, la région des Amériques occupe la deuxième place (contre la troisième en 2022) avec une note moyenne de 2,00, suivie de la région du Pacifique occidental, avec une note de 1,92. Cette dernière a enregistré la plus forte baisse depuis 2022 (-0,15), principalement en raison de performances médiocres en matière d'évolution de l'accessibilité financière. La région africaine demeure la moins bien classée, avec une note de 1,45 en 2024 et une variation absolue de -0,06. Presque tous les pays de la région ont également obtenu de faibles résultats pour l'évolution de l'accessibilité financière, tant en 2022 qu'en 2024.

Le Tableau 3 présente les notes par catégorie de revenu selon la classification de la Banque mondiale. Comme dans les trois éditions précédentes rapport, il existe une relation nette entre la note globale et le niveau de revenu des pays, les notes moyennes augmentant généralement avec le revenu national. Il convient de noter que le seul groupe de revenu ayant amélioré sa note globale entre 2022 et 2024 est celui des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dont la note est passée de 1,49 à 1,53. En revanche, le groupe des pays à faible revenu a enregistré la plus forte baisse, passant de 1,44 en 2022 à 1,12 en 2024. Il s'agit de pays qui sont probablement les moins à même d'absorber les coûts économiques considérables liés à la consommation de tabac, et qui sont pourtant les plus susceptibles de bénéficier de nouvelles recettes issues des taxes d'accise.

Figure 1 Notes globales des taxes sur les cigarettes, 2024



Remarque : Les pays apparaissant en gris ne disposent pas des données nécessaires pour établir cet indicateur. Une édition précédente du rapport indiquait à tort que plusieurs pays présentaient des données manquantes, alors qu'ils disposaient en réalité de données suffisantes.

Tableau 1 Notes générales des taxes imposées sur les cigarettes, 2024

Note < 1.0 N=29	1.0 ≤ Note < 2.0 N=46	2.0 ≤ Note < 3.0 N=72	3.0 ≤ Note < 4.0 N=22	Note ≥ 4.0 N=2
République centrafricaine	Barbade	Chili	Belgique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Tchad	El Salvador	Estonie	Philippines	
Côte d'Ivoire	Kirghizistan	Gambie	Nouvelle-Zélande	
République démocratique du Congo	Comores	Grèce	Australie	
Viet Nam	Gabon	Israël	Lesotho	Finlande
Zimbabwe	Guyana	Lettonie	Ukraine	
Bénin	Kiribati	Maroc	Pays-Bas (Royaume des)	
Madagascar	Maldives	Macédoine du Nord	Vanuatu	
Mauritanie	États-Unis d'Amérique	Pologne	Tchéquie	
Îles Salomon	Azerbaïdjan	Portugal	Équateur	
Togo	Bélarus	Roumanie	Irlande	
République-Unie de Tanzanie	Égypte	Dominique	Singapour	
Zambie	Éthiopie	Hongrie	Slovaquie	
Bolivie (État plurinational de)	Fidji	Lituanie	Turkménistan	
Iran (République islamique d')	Ghana	Nigéria	Danemark	
Myanmar	Papouasie–Nouvelle-Guinée	Norvège	France	
Cambodge	Rwanda	Slovénie	Malaisie	
Guinée	Tadjikistan	Albanie	Malte	
Guinée-Bissau	Trinité-et-Tobago	Bahamas	Maurice	
Haïti	Belize	Bosnie-Herzégovine	Seychelles	
République démocratique populaire lao	Inde	Botswana	Canada	
Mali	Mozambique	Bulgarie	Monténégro	
Niger	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Allemagne		
Ouganda	Bangladesh	Kazakhstan		
Irak	Burundi	Malawi		
Koweït	Cameroun	Pérou		
Libye	Guinée équatoriale	République de Moldova		
Îles Marshall	Guatemala	Andorre		
Somalie	Libéria	Bahreïn		
	Mongolie	Italie		
	Sao Tomé-et-Principe	Oman		
	Algérie	Sainte-Lucie		
	Népal	Arabie saoudite		
	Paraguay	Espagne		
	Tunisie	Suède		
	Burkina Faso	Suisse		
		Autriche		
		Croatie		
		Chypre		

Tableau 1 Notes générales des taxes imposées sur les cigarettes, 2024

Note < 1.0 N=29	1.0 ≤ Note < 2.0 N=46	2.0 ≤ Note < 3.0 N=72	3.0 ≤ Note < 4.0 N=22	Note ≥ 4.0 N=2
	Chine	République dominicaine		
	Nauru	Eswatini		
	Sénégal	Géorgie		
	Ouzbékistan	Honduras		
	Angola	Islande		
	Antigua-et-Barbuda	Jamaïque		
	Congo	Mexique		
	Kenya	Namibie		
	Saint-Kitts-et-Nevis	Pakistan		
	Sierra Leone	Panama		
		Qatar		
		Fédération de Russie		
		Serbie		
		Afrique du Sud		
		Sri Lanka		
		Türkiye		
		Colombie		
		Costa Rica		
		Japon		
		Thaïlande		
		Timor-Leste		
		Émirats arabes unis		
		Uruguay		
		Argentine		
		Arménie		
		Grenade		
		Indonésie		
		Jordanie		
		Luxembourg		
		Samoa		
		Brésil		
		Cabo Verde		
		Suriname		

Remarque : Les pays figurant dans chaque colonne sont classés par ordre de note, de la plus élevée à la plus faible, et par ordre alphabétique lorsque les notes sont identiques.

Tableau 2 Notes globales des taxes sur les cigarettes au niveau mondial et par région de l’OMS, 2024

Région	AFRO	AMRO	EMRO	EURO	SEARO	WPRO	Global
Note	1.45	2.00	1.58	2.70	1.72	1.92	2.01
Variation 2022-2024	(-0.06)	(+0.04)	(+0.00)	(+0.06)	(+0.15)	(-0.15)	(-0.01)

Tableau 3 Notes globales des taxes sur les cigarettes au niveau mondial et par groupe de revenu de la Banque mondiale, 2024

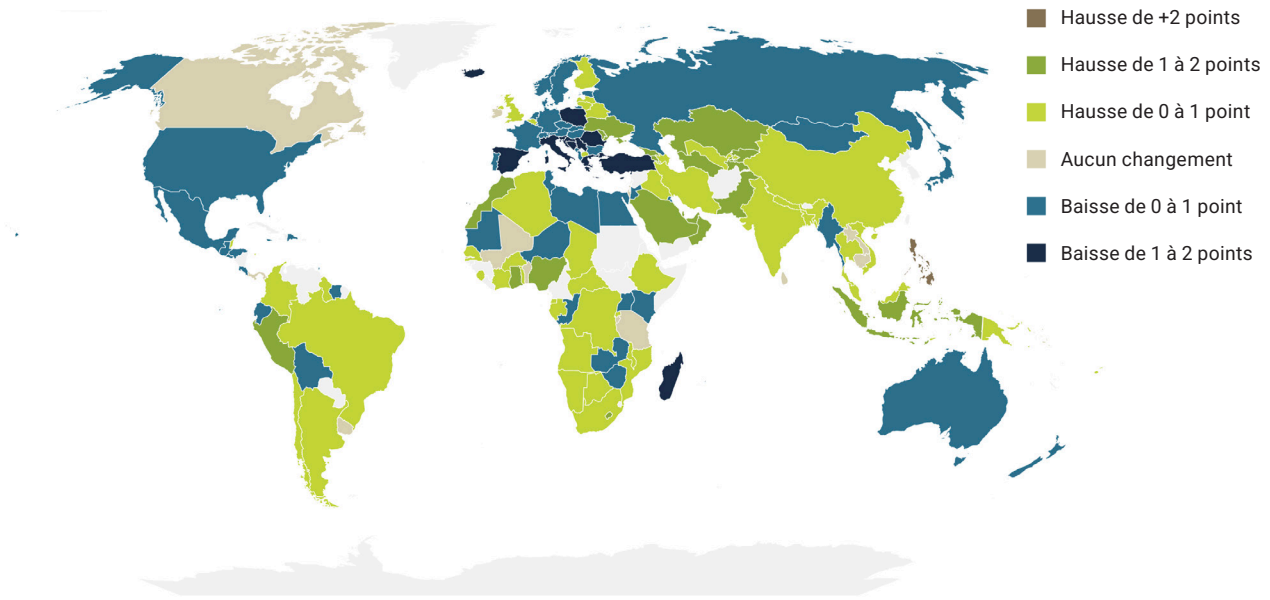
Groupe de revenu	Faible	Intermédiaire inférieur	Intermédiaire supérieur	Élevé	Global
Note	1.12	1.53	2.07	2.60	2.01
Variation 2022-2024	(-0.33)	(+0.04)	(+0.00)	(-0.02)	(-0.01)

Variation dans le temps

Malgré la stagnation de la moyenne des notes globales en 2024 évoquée ci-dessus, la Figure 2 montre qu’au cours des dix dernières années, une certaine amélioration des notes globales a néanmoins été observée, la moyenne mondiale en 2024 étant légèrement supérieure à celle de 2014. Parmi les 161 pays pour lesquels des notes ont pu être calculés pour les deux années, les notes globales se sont améliorées dans 78 pays, sont restées inchangées dans 16 pays et se sont détériorées dans 67 pays. Les améliorations les plus marquées ont été enregistrées aux Philippines (+2,50), à Oman (+2,00), en Arabie saoudite (+2,00), aux Émirats arabes unis (+2,00), au Nigéria (+2,00), en Ukraine (+1,88) et au Qatar (+1,88), suivis par la République de Moldova, le Turkménistan et Bahreïn, avec des gains globaux de 1,75 point chacun. Parmi ces pays en tête, seuls les Philippines, le Nigéria, le Qatar et la République de Moldova ont connu une augmentation de leur note entre 2022 et 2024.

Il est important de tenir compte des points de départ lors de l’analyse des évolutions présentées dans la Figure 2. Par exemple, certains pays affichant un recul étaient des pays très performants en 2014 ; bien qu’ils aient pu enregistrer un léger recul, ils peuvent néanmoins continuer à afficher des performances objectivement bonnes, voire adéquates, par rapport à la majorité des autres pays. À l’inverse, certains pays ayant enregistré des améliorations partaient de niveaux très bas et peuvent encore éprouver des difficultés à mettre en œuvre nombre des meilleures pratiques en matière de politique fiscale sur le tabac.

Figure 2 Évolution des notes globales des pays, 2014–2024



Remarque : Les pays apparaissant en gris ne disposent pas des données nécessaires pour établir cet indicateur. Une édition précédente du rapport indiquait à tort que plusieurs pays présentaient des données manquantes, alors qu'ils disposaient en réalité de données suffisantes.

III. Prix des cigarettes

Compte tenu des nombreuses données probantes sur l'impact des prix sur les comportements de consommation du tabac, le prix des cigarettes constitue un indicateur clé de la performance du système de taxation du tabac d'un pays. Cette composante du rapport d'évaluation est fondée sur le prix d'un paquet de 20 cigarettes de la marque la plus vendue, exprimé en dollars internationaux et ajusté en fonction de la parité de pouvoir d'achat (PPA).² Selon les prix déclarés pour 2024,³ les notes sont établies comme suit:



La Figure 3 présente les notes relatives au prix des cigarettes pour 2024. Parmi les 172 pays disposant de données, 24 pays ont obtenu la note maximale de cinq (contre 21 en 2022), en tête desquels figurent le Turkménistan (29,1 dollars internationaux PPA), le Sri Lanka (29,1 dollars internationaux PPA), la Nouvelle-Zélande (20,6 dollars internationaux PPA), l'Australie (19,3 dollars internationaux PPA) et les Fidji (18,6 dollars internationaux PPA). 16 pays ont obtenu une note de zéro (contre 15 en 2022), les prix les plus bas étant observés en République démocratique du Congo (1,03 dollar international PPA), au Paraguay (1,07 dollar international PPA) et en Somalie (1,12 dollar international PPA).

Comme le montre le Tableau 4, les prix moyens des cigarettes étaient les plus élevés dans les régions de l'Asie du Sud-Est, du Pacifique occidental et de l'Europe, et les plus faibles dans la région africaine. Cette configuration est similaire à celle observée en 2022 et en 2020. Les prix moyens des cigarettes (corrigés de l'inflation) ont augmenté dans toutes les régions de l'OMS entre 2022 et 2024, la hausse moyenne la plus importante ayant été enregistrée dans la région du Pacifique occidental (0,52 dollar international PPA), suivie de la région des Amériques (0,49 dollar international PPA) et de la région européenne (0,39 dollar international PPA). Comme l'indique le tableau 5, les prix moyens et les notes de prix augmentent avec le niveau de revenu des pays.

² La parité de pouvoir d'achat (PPA) est une mesure couramment utilisée pour comparer les monnaies des pays sur la base d'un taux de change qui permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans chaque pays.

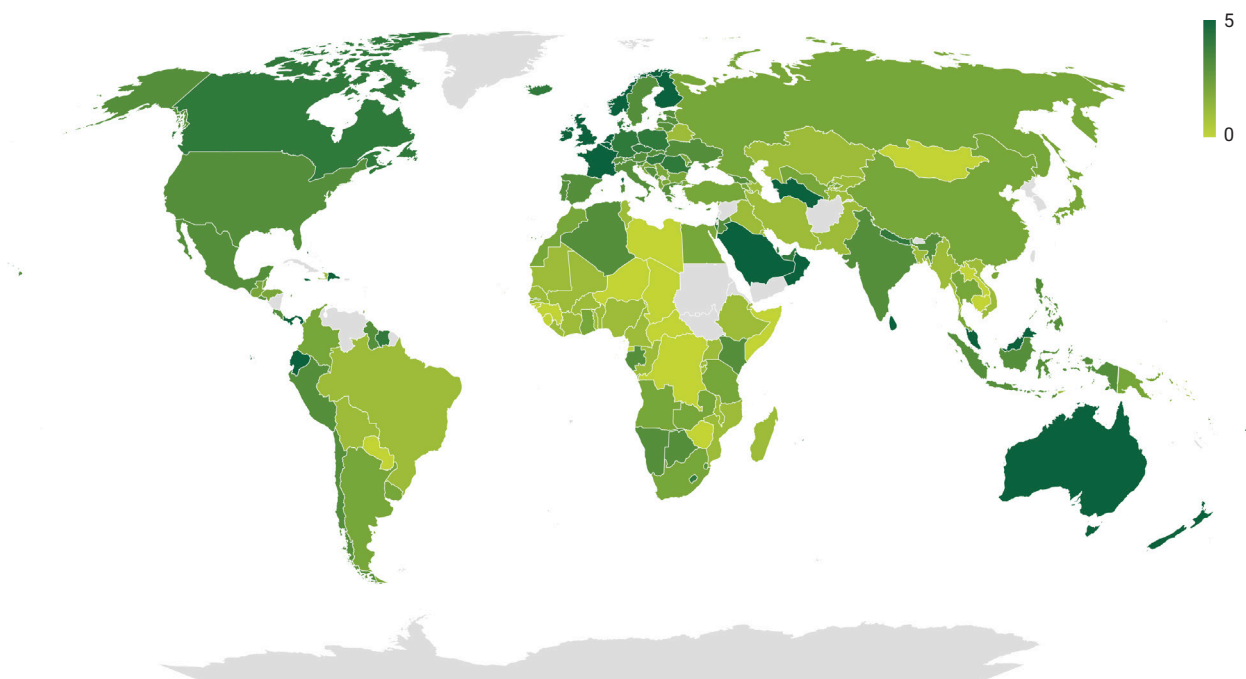
³ Ces prix sont convertis en prix de 2018 afin de les comparer à ceux des éditions précédentes du rapport d'évaluation.

⁴ Les prix équivalents en dollars internationaux PPA de 2024 sont les suivants : 5 – prix \geq 12,24 dollars internationaux PPA ; 4 – $9,79 \leq$ prix \leq 12,24 ; 3 – $7,35 \leq$ prix \leq 9,79 ; 2 – $4,9 \leq$ prix \leq 7,35 ; 1 – $2,45 \leq$ prix \leq 4,9 ; 0 – prix \leq 2,45 dollars internationaux PPA.



Il convient de souligner que, pour cette édition du rapport d'évaluation, les prix moyens des cigarettes dans les pays à faible revenu ont diminué de 0,24 dollar international PPA (soit environ 10 %), tandis que les prix moyens ont augmenté dans les autres groupes de revenu. Cette évolution est particulièrement préoccupante, car la baisse des prix rend les cigarettes bon marché encore plus accessibles aux populations à faible revenu, en particulier aux jeunes, qui constituent une cible privilégiée de nombreuses entreprises du tabac.

Figure 3 Notes des prix des cigarettes, 2024



Remarque : Les pays apparaissant en gris ne disposent pas des données nécessaires pour établir cet indicateur. Une édition précédente du rapport d'évaluation indiquait à tort que plusieurs pays présentaient des données manquantes, alors qu'ils disposaient en réalité de données suffisantes.

Tableau 4 Prix moyen des cigarettes (en dollars internationaux PPA) et note de prix moyen au niveau mondial et par région de l'OMS, 2024

Région	AFRO	AMRO	EMRO	EURO	SEARO	WPRO	Global
Prix	\$4.02	\$6.60	\$5.75	\$7.96	\$8.70	\$7.83	\$6.49
Variation 2022-2024	(\$+0.18)	(\$+0.49)	(\$+0.15)	(\$+0.39)	(\$+0.17)	(\$+0.52)	(\$+0.24)
Prix	1.47	2.78	2.25	3.06	2.78	2.63	2.45
Variation 2022-2024	(+0.07)	(+0.32)	(-0.04)	(+0.10)	(-0.32)	(+0.05)	(+0.07)

Remarque : Les pays dont les notes de 2022 ont été mises à jour sont présentés dans le Tableau 4 de l'Annexe (par rapport aux notes figurant dans la troisième édition du rapport d'évaluation).

Tableau 5 Prix moyen des cigarettes (en dollars internationaux PPA) et note de prix moyen au niveau mondial et par groupe de revenu de la Banque mondiale, 2024

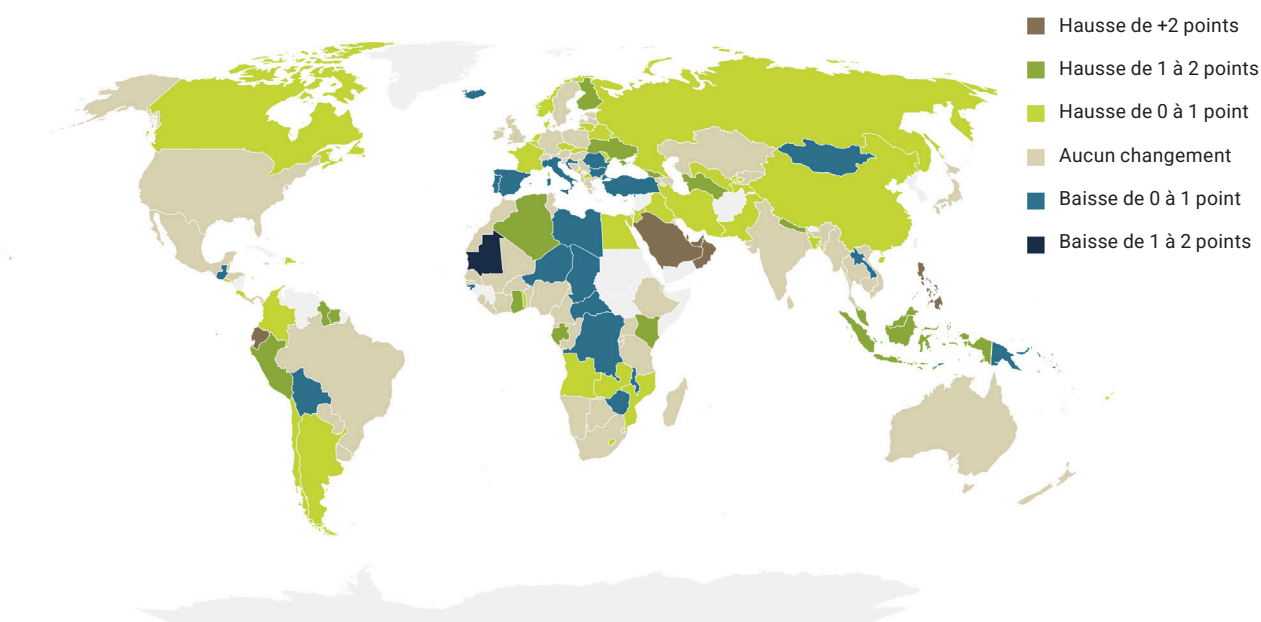
Groupe de revenu	Faible	Intermédiaire inférieur	Intermédiaire supérieur	Élevé	Global
Prix	\$2.65	\$4.75	\$6.62	\$9.00	\$6.49
Variation 2022-2024	(\$-0.24)	(\$+0.10)	(\$+0.33)	(\$+0.30)	(\$+0.24)
Note	0.74	1.67	2.52	3.57	2.45
Variation 2022-2024	(-0.15)	(-0.07)	(+0.24)	(+0.05)	(+0.07)

Les pays dont les notes de 2022 ont été mises à jour sont présentés dans le Tableau 4 de l'annexe.

Variation dans le temps

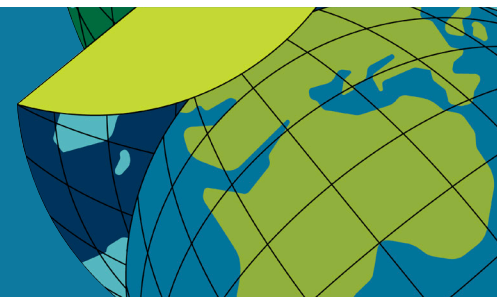
Les notes relatives au prix des cigarettes ont, dans l'ensemble, augmenté au fil du temps. En 2014, la note moyenne globale du prix était de 2,02 sur 5,00 ; il est passé à 2,38 en 2022, puis a de nouveau légèrement augmenté pour atteindre 2,45 en 2024. Comme l'illustre la Figure 4 ci-dessous, le nombre de pays obtenant la note maximale est passée de 10 en 2014 à 24 en 2024 (ils étaient 21 en 2022). Toutefois, le nombre de pays obtenant la note la plus faible a également légèrement augmenté, passant de 15 en 2014 à 16 en 2024 (contre 15 en 2022). Sur les dix années couvertes par l'analyse, huit pays ont enregistré une augmentation de plus de deux points, tandis que 25 pays ont connu une baisse allant jusqu'à un point et qu'un pays a enregistré une diminution comprise entre un et deux points.

Figure 4 Évolution des notes des prix des pays, 2014–2024



Remarque : Les pays apparaissant en gris ne disposent pas des données nécessaires pour établir cet indicateur. Une édition précédente du rapport d'évaluation indiquait à tort que plusieurs pays présentaient des données manquantes, alors qu'ils disposaient en réalité de données suffisantes.

IV. Évolution de l'accessibilité financière des cigarettes



Les taxes sur les cigarettes doivent augmenter suffisamment pour faire progresser les prix plus rapidement que les revenus réels, afin de rendre les cigarettes moins abordables. La deuxième composante de notation évalue l'évolution de l'accessibilité financière des cigarettes sur une période de six ans. L'accessibilité financière est définie comme le pourcentage du PIB par habitant nécessaire pour acheter 2 000 cigarettes de la marque la plus vendue, une augmentation de cet indicateur signifiant que les cigarettes deviennent moins abordables au fil du temps. Afin de ne pas attribuer indûment des points aux pays où l'accessibilité financière a diminué en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des prix décidée par l'industrie, les notes les plus élevées sont attribuées aux pays où la réduction de l'accessibilité financière résulte, au moins en partie, d'une augmentation des droits d'accise sur les cigarettes. Les notes de 2024 pour cette composante reposent sur des variations statistiquement significatives⁵ de l'accessibilité financière de la marque de cigarettes la plus vendue entre 2018 et 2024, comme suit :



Note – Évolution de l'accessibilité financière :

- 5 : variation annuelle moyenne de 7,5 % ou plus
- 4 : 5,0 % ≤ variation annuelle moyenne < 7,5 %
- 3 : 2,5 % ≤ variation annuelle moyenne < 5,0 %
- 2 : variation annuelle moyenne < 2,5 %
- 1 : accessibilité financière réduite, mais sans augmentation des droits d'accise
- 0 : accessibilité financière accrue ou absence de variation statistiquement significative

La Figure 5 présente les notes relatives à l'évolution de l'accessibilité financière des cigarettes entre 2018 et 2024. Parmi les 186 pays disposant de données, **seuls cinq pays ont obtenu la note maximale de cinq (contre 11 en 2022 et 26 en 2020)**, en tête desquels figurent le Malawi (réduction annuelle moyenne de l'accessibilité financière de 14,6 %), les Philippines (11,0 %) et le Pakistan (10,4 %).



À l'inverse, une très large majorité de pays – 164 sur 186 – ont obtenu une note de zéro (contre 161 pays en 2022 et 116 pays en 2020). Une note de zéro peut correspondre à quatre situations distinctes. Parmi ces 164 pays ayant obtenu une note nulle :

1. 27 pays n'ont pas augmenté les taxes en 2024 et les cigarettes sont devenues plus abordables ;
2. 18 pays ont procédé à une augmentation fiscale en 2024, mais celle-ci était insuffisante et les cigarettes sont néanmoins devenues plus abordables ;
3. 52 pays n'ont pas augmenté les taxes en 2024 et l'accessibilité financière n'a pas changé ;
4. 67 pays ont augmenté les taxes en 2024, mais sans modification de l'accessibilité financière.

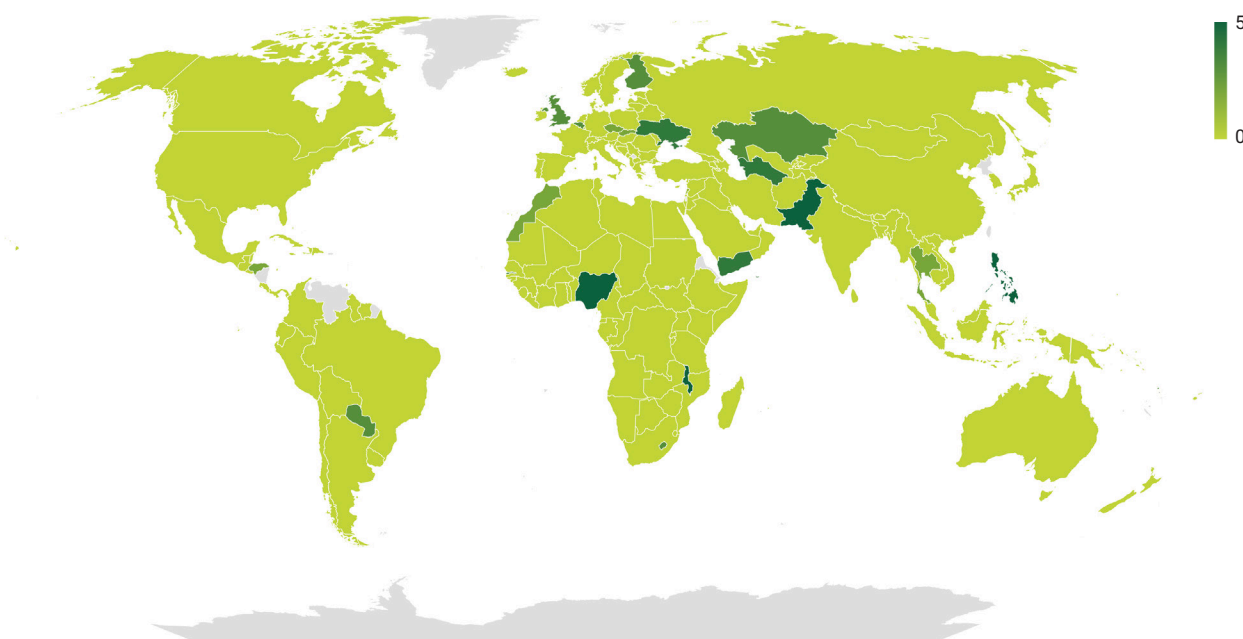
⁵ La variation statistiquement significative de l'accessibilité financière est déterminée selon l'approche utilisée dans le RGTE, qui repose sur un modèle simple régressant le logarithme naturel de la mesure de l'accessibilité financière sur une variable temporelle (année).

En outre, cinq pays n'ont pas augmenté les taxes en 2024, mais les cigarettes sont devenues moins abordables (en raison, vraisemblablement, d'augmentations de prix décidées par l'industrie, éventuellement combinées à une croissance économique faible).

Le Tableau 6 présente les variations moyennes de l'accessibilité financière ainsi que les notes moyennes, aux niveaux régional et mondial, pour la composante « accessibilité financière » de l'évaluation. Pour le calcul de ces moyennes, les pays présentant des variations non significatives de l'accessibilité financière ont reçu une note de zéro. Dans la troisième édition, les six régions avaient enregistré une baisse de la variation annuelle moyenne en pourcentage, et cette tendance se poursuit dans cette quatrième édition. La région affichant la meilleure performance en termes de note brute moyenne de variation de l'accessibilité financière (variation annuelle moyenne sur six ans) est la région de la Méditerranée orientale, avec une baisse annuelle moyenne de 3,47 % (légèrement inférieure à la baisse annuelle moyenne de 3,58 % observée en 2022). En 2024, la variation moyenne de l'accessibilité financière sur six ans dans cinq régions a montré une tendance négative, ce qui signifie que les cigarettes devenaient, en moyenne, plus abordables en Afrique (-0,28 %), dans les Amériques (-0,59 %), en Europe (-1,39 %), en Asie du Sud-Est (-2,61 %) et dans le Pacifique occidental (-0,19 %).

Comme le montre le Tableau 7, bien que la note moyenne du groupe ait diminué entre 2022 et 2024, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont obtenu la meilleure note en matière d'évolution de l'accessibilité financière, avec 0,55 en 2024, suivis des pays à faible revenu, avec 0,54. Il convient toutefois de noter que la variation moyenne de l'accessibilité financière s'élève à -0,44 % dans le groupe des pays à faible revenu, ce qui suggère une forte hétérogénéité au sein de ce groupe. Le groupe des pays à revenu élevé a, quant à lui, connu une chute marquée, passant d'une variation annuelle moyenne de 3,21 % en 2020 à -1,35 % en 2024.

Figure 5 Notes de l'évolution de l'accessibilité financière, 2024



Remarque : Les pays apparaissant en gris ne disposent pas des données nécessaires pour établir cet indicateur. Une édition précédente du rapport d'évaluation indiquait à tort que plusieurs pays présentaient des données manquantes, alors qu'ils disposaient en réalité de données suffisantes.

Tableau 6 Variation annuelle moyenne de l'accessibilité financière des cigarettes et note de variation de l'accessibilité au niveau mondial et par région de l'OMS, 2024

Région	AFRO	AMRO	EMRO	EURO	SEARO	WPRO	Global
Accessibilité financière	-0.28%	-0.59%	3.47%	-1.39%	-2.61%	-0.19%	-0.36%
Variation 2022-2024	(-0.34%)	(-1.57%)	(-0.10%)	(-0.45%)	(-3.06%)	(-0.67%)	(-0.75%)
Note	0.37	0.30	0.60	0.45	0.20	0.33	0.39
Variation 2022-2024	(-0.16)	(+0.00)	(-0.25)	(+0.06)	(+0.20)	(-0.62)	(-0.12)

Remarques : 1) La Sierra Leone est exclue de l'analyse régionale de la variation annuelle moyenne de l'accessibilité financière des cigarettes, car elle constitue une valeur aberrante sur le plan statistique. 2) Les pays dont les notes de 2022 ont été mises à jour sont présentés dans le Tableau 4 de l'Annexe.

Tableau 7 Variation annuelle moyenne de l'accessibilité financière des cigarettes et note correspondante au niveau mondial et par groupe de revenu de la Banque mondiale, 2024

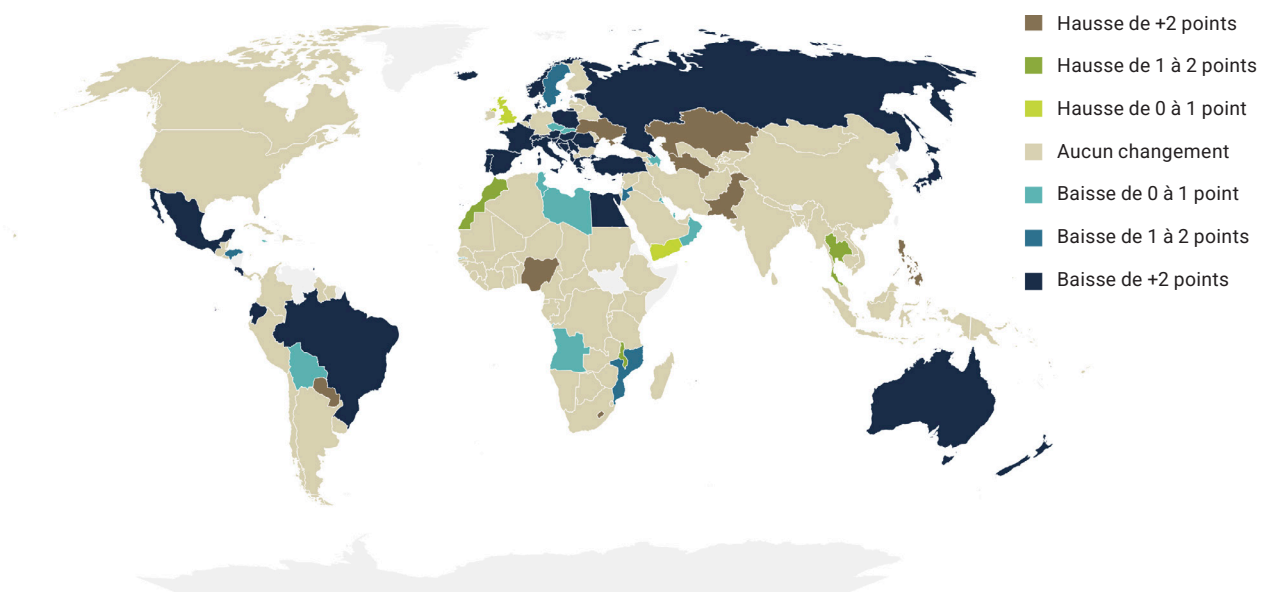
Groupe de revenu	Faible	Intermédiaire inférieur	Intermédiaire supérieur	Élevé	Global
Accessibilité financière	-0.44%	0.57%	0.00%	-1.35%	-0.36%
Variation 2022-2024	(-0.59%)	(-0.18%)	(-0.36%)	(-1.54%)	(-0.75%)
Note	0.54	0.55	0.40	0.21	0.39
Variation 2022-2024	(-0.30)	(-0.02)	(-0.14)	(-0.08)	(-0.12)

Remarques : 1) La Sierra Leone est exclue de l'analyse régionale de la variation annuelle moyenne de l'accessibilité financière des cigarettes, car elle constitue une valeur aberrante sur le plan statistique. 2) Les pays dont les notes de 2022 ont été mises à jour sont présentés dans le Tableau 4 de l'Annexe.

Variation dans le temps

Comme le montre la Figure 6 ci-dessous, les notes relatives à l'accessibilité financière des cigarettes ont connu une certaine volatilité au cours des dix dernières années. La note moyenne mondiale, qui s'élevait à 1,10 en 2014, est passé à 1,34 en 2020, avant de chuter à 0,39 en 2024. Cette dernière série de notes fait également apparaître le même faible nombre de pays – cinq – ayant obtenu la note maximale de cinq qu'en 2022 (contre 12 pays en 2014 et 11 pays en 2020). En outre, sur l'ensemble de la période de dix ans, tandis que 10 pays ont enregistré une hausse de plus de deux points, 37 pays ont connu une baisse égale ou supérieure à deux points.

Figure 6 Évolution des notes d'accessibilité financière des pays, 2014–2024



Remarque : Les pays apparaissant en gris ne disposent pas des données nécessaires pour établir cet indicateur. Une édition précédente du rapport d'évaluation indiquait à tort que plusieurs pays présentaient des données manquantes, alors qu'ils disposaient en réalité de données suffisantes.

V. Part des taxes

La mesure la plus couramment utilisée pour évaluer la solidité des systèmes de taxation des cigarettes des pays est la part des taxes dans le prix de détail des cigarettes. Il y a plus de vingt ans, la Banque mondiale recommandait que les taxes représentent entre les deux tiers et les quatre cinquièmes du prix des cigarettes. Plus récemment, dans le RGTE, l'OMS considère comme les plus performants les pays où les taxes représentent au moins 75 % du prix de détail. D'autres analyses se concentrent sur la part des taxes d'accise dans le prix de détail, étant donné que les accises jouent un rôle plus important dans l'augmentation du prix des cigarettes par rapport aux autres produits et ont, de ce fait, un impact plus marqué sur la consommation du tabac. Chaque indicateur présente ses propres avantages et limites. Pour ces raisons, la composante « part des taxes » du rapport d'évaluation repose sur la moyenne des notes de deux indicateurs : l'un fondé sur la part de l'ensemble des taxes dans le prix des cigarettes et l'autre centré sur la part des taxes d'accise. La notation pour chacun est la suivante :

Notes – Part totale des taxes :	Notes – Part des taxes d'accise :
5 : part totale des taxes ≥ 75 %	5 : part des taxes d'accise ≥ 70 %
4 : $65\% \leq \text{part} < 75$ %	4 : $60\% \leq \text{part} < 70$ %
3 : $55\% \leq \text{part} < 65$ %	3 : $50\% \leq \text{part} < 60$ %
2 : $45\% \leq \text{part} < 55$ %	2 : $40\% \leq \text{part} < 50$ %
1 : $35\% \leq \text{part} < 45$ %	1 : $30\% \leq \text{part} < 40$ %
0 : part totale des taxes < 35 %	0 : part des taxes d'accise < 30 %

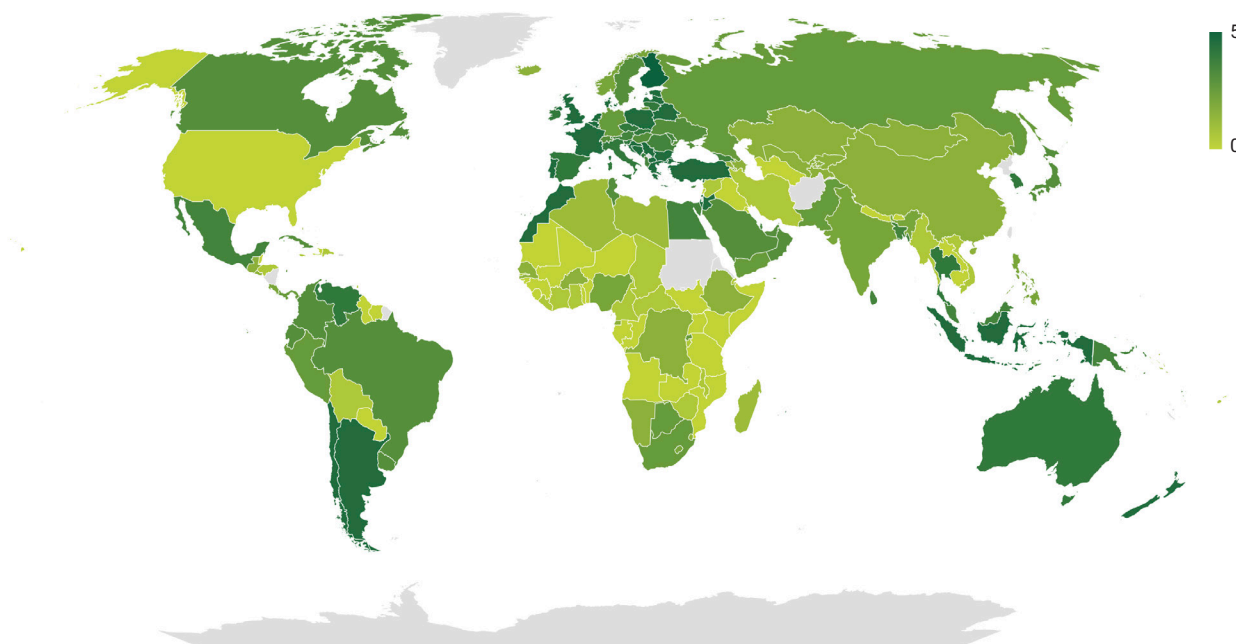
La Figure 7 présente les notes relatives à la part des taxes sur les cigarettes en 2024. Parmi les 185 pays disposant de données, **un seul a obtenu la note maximale de cinq** (c'est-à-dire un « 5 » à la fois pour la part totale des taxes et pour la part des taxes d'accise) : la Finlande (90 % et 70,67 %, respectivement). Trente-huit autres pays ont obtenu la note maximale pour la part totale des taxes, mais pas pour la part des taxes d'accise. Saint-Marin a obtenu la note maximale pour la part des taxes d'accise, dépassant 74 %, mais a obtenu une note inférieure pour la part totale des taxes. À l'autre extrémité du spectre, 39 pays ont obtenu une moyenne de zéro pour les deux indicateurs.



Comme le montre le Tableau 8, les parts de taxes et les notes correspondantes sont les plus élevées dans la région européenne, en grande partie en raison de la directive de l'Union européenne sur la fiscalité du tabac, qui impose aux États membres de mettre en œuvre des taxes d'accise relativement élevées sur les cigarettes. À l'inverse, les parts de taxes et les moyennes les plus faibles se trouvent dans la région africaine. La région de l'Asie du Sud-Est a enregistré les gains moyens les plus importants, tant pour la part totale des taxes que pour la part des taxes d'accise, entre 2022 et 2024. Sur la même période, la part moyenne totale des taxes et la part moyenne des taxes d'accise ont diminué dans les régions de la Méditerranée orientale et de l'Europe.

Malgré la récente baisse des performances en matière de part des taxes dans les pays à revenu élevé, comme pour les prix des cigarettes, les parts de taxes et les notes correspondantes tendent à augmenter avec le niveau de revenu des pays. La note moyenne de part des taxes est plus de quatre fois plus élevée dans les pays à revenu élevé que dans les pays à faible revenu.

Figure 7 Notes moyennes de la part des taxes, 2024



Remarque : Les pays apparaissant en gris ne disposent pas des données nécessaires pour établir cet indicateur. Une édition précédente du rapport d'évaluation indiquait à tort que plusieurs pays présentaient des données manquantes, alors qu'ils disposaient en réalité de données suffisantes.

Tableau 8 Moyenne totale des parts de l'impôt, parts des droits d'accise et notes de la part des taxes au niveau mondial et par région de l'OMS, 2024

Région	AFRO	AMRO	EMRO	EURO	SEARO	WPRO	Global
Part totale des taxes	41.47%	47.73%	50.38%	70.22%	58.20%	53.63%	54.19%
Variation 2022-2024	(+0.65%)	(+1.68%)	(-4.35%)	(-1.25%)	(+13.01%)	(-0.93%)	(+0.26%)
Note de la part totale des taxes	1.28	1.91	2.53	4.04	2.90	2.52	2.56
Variation 2022-2024	(+0.01)	(+0.09)	(-0.24)	(-0.10)	(+0.90)	(-0.04)	(+0.01)
Part des droits d'accise	25.87%	34.22%	31.61%	53.95%	39.77%	40.11%	38.56%
Variation 2022-2024	(-0.04%)	(+1.99%)	(-4.97%)	(-1.27%)	(+7.19%)	(+0.88%)	(-0.06%)
Note de la part des droits d'accise	0.61	1.29	1.53	2.94	1.90	1.96	1.74
Variation 2022-2024	(-0.05)	(+0.09)	(-0.30)	(-0.06)	(+0.45)	(+0.12)	(-0.01)
Note combinée de la part des taxes	0.95	1.60	2.03	3.49	2.40	2.24	2.15
Variation 2022-2024	(-0.02)	(+0.09)	(-0.27)	(-0.08)	(+0.67)	(+0.04)	(+0.00)

Tableau 9 Moyenne totale des parts de l'impôt, des parts des droits d'accise et de la part des taxes au niveau mondial et par groupe de revenu de la Banque mondiale, 2024

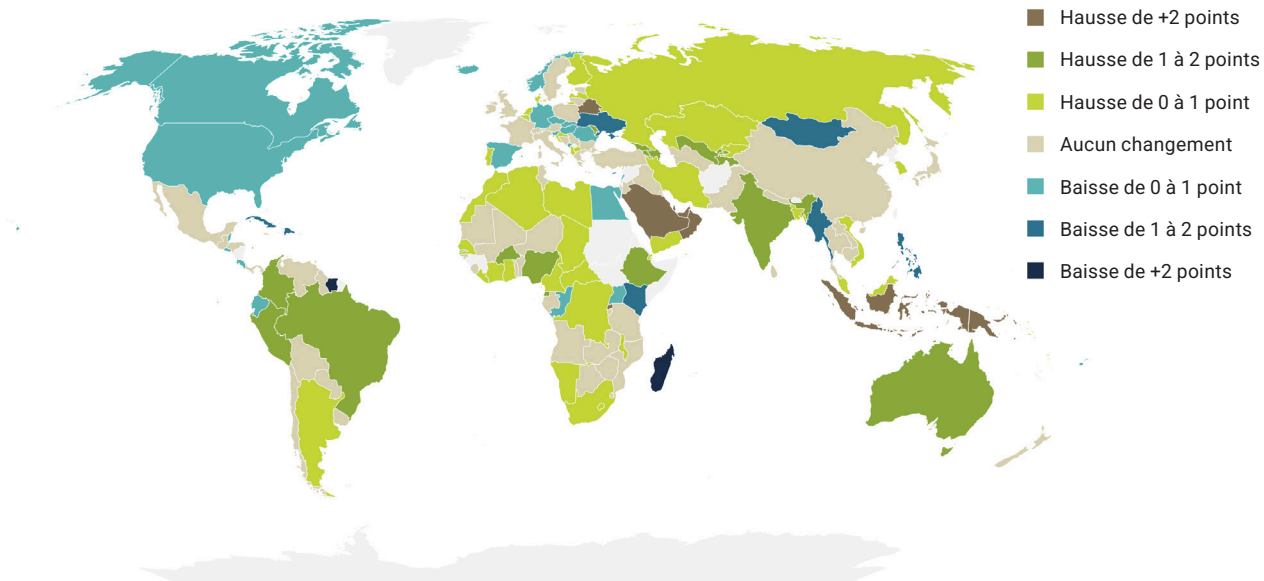
Groupe de revenu	Faible	Intermédiaire inférieur	Intermédiaire supérieur	Élevé	Global
Part totale des taxes	37.72%	44.20%	55.48%	66.31%	54.19%
Variation 2022-2024	(-1.72%)	(+0.58%)	(+0.53%)	(-1.01%)	(+0.26%)
Note de la part totale des taxes	0.95	1.66	2.70	3.67	2.56
Variation 2022-2024	(-0.33)	(+0.07)	(+0.06)	(-0.09)	(+0.01)
Part des droits d'accise	23.10%	30.30%	38.18%	50.45%	38.56%
Variation 2022-2024	(-2.19%)	(+0.84%)	(-0.79%)	(-0.75%)	(-0.06%)
Note de la part des droits d'accise	0.32	1.06	1.75	2.71	1.74
Variation 2022-2024	(-0.35)	(+0.06)	(+0.04)	(-0.10)	(-0.01)
Note combinée de la part des taxes	0.64	1.36	2.23	3.19	2.15
Variation 2022-2024	(-0.34)	(+0.07)	(+0.05)	(-0.09)	(+0.00)

Variation dans le temps

Comme l'illustre la Figure 8 ci-dessous, au cours des dix dernières années, les notes de la part des taxes n'ont connu qu'une amélioration modeste dans le temps, la moyenne mondiale passant de 1,92 en 2014 à 2,14 en 2022, puis à 2,15 en 2024. Parmi les 177 pays disposant de données à la fois pour 2014 et 2024, 67 n'ont enregistré aucun changement de leur note liée à la part des taxes. **Les notes de part des taxes ont augmenté dans 73 pays entre 2014 et 2024, avec en tête une hausse de 3,5 points au Qatar et au Timor-Leste, ainsi que des augmentations de 3,0 points dans certains pays du Conseil de coopération du Golfe (Bahreïn, Oman, Arabie saoudite et Émirats arabes unis), en Biélorussie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.** Dans le même temps, les notes de part des taxes ont reculé entre 2014 et 2024 dans 37 pays. Au cours des dix dernières années, 11 autres pays ont enregistré une hausse de plus de deux points, tandis que deux pays (Madagascar et Suriname) ont connu une baisse de plus de deux points.



Figure 8 Évolution des notes de la part des taxes des pays, 2014–2024




Remarque : Les pays apparaissant en gris ne disposent pas des données nécessaires pour établir cet indicateur. Une édition précédente du rapport d'évaluation indiquait à tort que plusieurs pays présentaient des données manquantes, alors qu'ils disposaient en réalité de données suffisantes.

VI. Structure des droits d'accise

La structure d'un droit d'accise détermine largement son efficacité dans l'atteinte de ses objectifs de santé publique et de recettes fiscales, les structures fiscales simples et uniformes ayant généralement un impact plus important et étant plus faciles à administrer. Les structures de droits d'accise à paliers, dont les taux varient en fonction du prix, de la longueur des cigarettes, de la présence d'un filtre, du conditionnement, du type et/ou du niveau de production, et/ou d'autres facteurs, rendent la fiscalité sur les cigarettes plus difficile à administrer et plus facile à contourner et sont, de ce fait, nettement moins efficaces que d'autres structures fiscales. Les structures reposant uniquement sur des taxes ad valorem sont plus complexes à administrer et vulnérables aux manipulations de l'industrie. Cette composante de l'évaluation apprécie plusieurs dimensions des structures des droits d'accise sur les cigarettes, comme suit :

Note – Structure fiscale :

- 
- 5 : Droit d'accise spécifique uniforme avec un mécanisme automatique d'indexation sur l'inflation ou d'autre ajustement ; ou système mixte uniforme comportant une part plus élevée de taxe spécifique, avec un ajustement automatique de la composante spécifique, le prix de vente au détail comme assiette de la composante *ad valorem*, et un droit spécifique minimum
 - 4 : Droit d'accise spécifique uniforme ou système mixte uniforme comportant une part plus élevée de taxe spécifique, mais sans les autres caractéristiques mentionnées ci-dessus
 - 3 : Système mixte uniforme comportant une part plus élevée de taxe *ad valorem*
 - 2 : Droit d'accise *ad valorem* uniforme
 - 1 : Droit d'accise spécifique ou *ad valorem* à paliers
 - 0 : Absence de droit d'accise

La Figure 9 présente les notes de structure fiscale pour l'année 2024. Parmi les 185 pays disposant de données, 21 ont obtenu la note maximale de 5. Ces pays appartiennent à quatre des six régions – l'Afrique, les Amériques, l'Europe et le Pacifique occidental – ce qui reflète une large diffusion des meilleures pratiques à l'échelle mondiale. En outre, des pays issus des quatre groupes de revenu ont obtenu la note de 5. De plus, ces pays dotés de structures fiscales solides affichent une note moyenne générale de 2,71 (contre 2,01 en moyenne pour l'ensemble des pays), ce qui indique qu'ils tendent à obtenir de meilleurs résultats globaux. Autrement dit, la structure fiscale contribue généralement à améliorer les performances dans les autres composantes de l'évaluation.

La plupart des pays ayant obtenu la note de 5 pour cette composante appliquent un droit d'accise spécifique uniforme sur les cigarettes, assorti d'un mécanisme d'ajustement automatique à l'inflation et/ou à d'autres facteurs. Seuls le Monténégro, la Macédoine du Nord, la République de Moldova et la Russie appliquent un système mixte uniforme comportant une part plus élevée de taxe spécifique, un ajustement automatique de la composante spécifique, le prix de vente au détail comme assiette de la taxe ad valorem, ainsi qu'un droit spécifique minimum.

Par ailleurs, 67 pays supplémentaires appliquent soit un droit d'accise spécifique uniforme qui n'est pas automatiquement ajusté, soit un système mixte accordant une plus grande part à la taxe spécifique, mais ne

remplissant pas l'ensemble des trois critères requis pour obtenir la note maximale. Ces gouvernements sont très proches d'atteindre une structure optimale, mais l'absence de mise en œuvre de certaines de ces dernières caractéristiques a souvent des conséquences majeures sur les efforts de long terme visant à réduire l'accessibilité financière des produits du tabac.

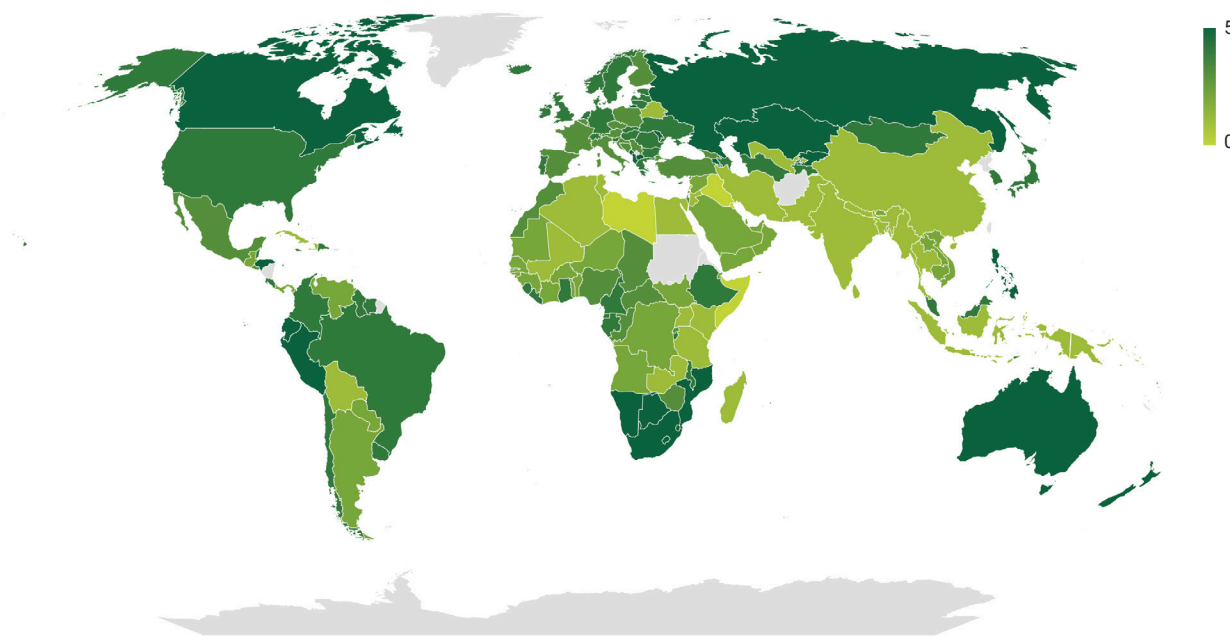
Vingt-cinq pays appliquent un système mixte uniforme accordant une plus grande importance à la composante ad valorem, tandis que 34 appliquent un droit d'accise *ad valorem* uniforme. Trente pays (contre 28 en 2022 et 27 en 2020) utilisent une forme quelconque de structure de droits d'accise à paliers, avec des taux variant en fonction du prix, de la longueur des cigarettes, de la présence d'un filtre, du conditionnement, du type et/ou du niveau de production, et/ou d'autres facteurs. De telles structures sont problématiques, et ces gouvernements tendent à afficher de faibles performances globales en matière de taxation des cigarettes. Comme indiqué précédemment, 9 pays ne prélèvent aucun droit d'accise sur les cigarettes.

Les notes moyennes de structure fiscale par région de l'OMS sont présentées dans le Tableau 10. La région européenne et la région des Amériques sont les régions les plus performantes pour cette composante. Les régions affichant les notes les plus faibles sont l'Asie du Sud-Est et la Méditerranée orientale. La faible note de la région de l'Asie du Sud-Est s'explique par l'existence de systèmes de droits d'accise à paliers dans de nombreux pays de la région, notamment le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, le Myanmar, le Népal, le Sri Lanka et la Thaïlande. La faible note de la région de la Méditerranée orientale résulte de l'absence de droits d'accise sur les cigarettes dans plusieurs pays, dont l'Irak, le Koweït, la Libye et la Somalie, ainsi que d'un recours à des structures fondées sur l'*ad valorem* dans de nombreux autres pays. **Entre 2022 et 2024, la région du Pacifique occidental a enregistré les gains les plus importants en termes de note moyenne de structure fiscale**, tandis que la moyenne en Afrique a légèrement diminué.



Les notes moyennes par groupe de revenu selon la classification de la Banque mondiale sont présentés dans le Tableau 11. Le groupe des pays à revenu élevé demeure celui qui obtient, en moyenne, les meilleurs résultats, avec une légère amélioration entre 2022 et 2024, suivi du groupe des pays à revenu intermédiaire supérieur. Il convient de noter que la moyenne du groupe des pays à faible revenu demeure supérieure à celle du groupe des pays à revenu intermédiaire inférieur, bien que ce dernier se soit amélioré au cours des deux dernières années, tandis que le premier a enregistré une baisse moyenne.

Figure 9 Notes de la structure fiscale, 2024



Remarque : Les pays apparaissant en gris ne disposent pas des données nécessaires pour établir cet indicateur. Une édition précédente du rapport d'évaluation indiquait à tort que plusieurs pays présentaient des données manquantes, alors qu'ils disposaient en réalité de données suffisantes.

Tableau 10 Moyennes des notes de la structure fiscale au niveau mondial et par région de l’OMS, 2024

Région	AFRO	AMRO	EMRO	EURO	SEARO	WPRO	Global
Note	2.98	3.32	1.26	3.62	1.30	2.87	2.95
Variation 2022-2024	(-0.07)	(+0.09)	(+0.03)	(-0.01)	(+0.12)	(+0.19)	(+0.03)

Tableau 11 Moyenne des notes de la structure fiscale au niveau mondial et par groupe de revenu de la Banque mondiale, 2024

Groupe de revenu	Faible	Intermédiaire inférieure	Intermédiaire supérieure	Élevé	Global
Note	2.59	2.36	3.08	3.40	2.95
Variation 2022-2024	(-0.12)	(+0.03)	(+0.02)	(+0.02)	(+0.03)

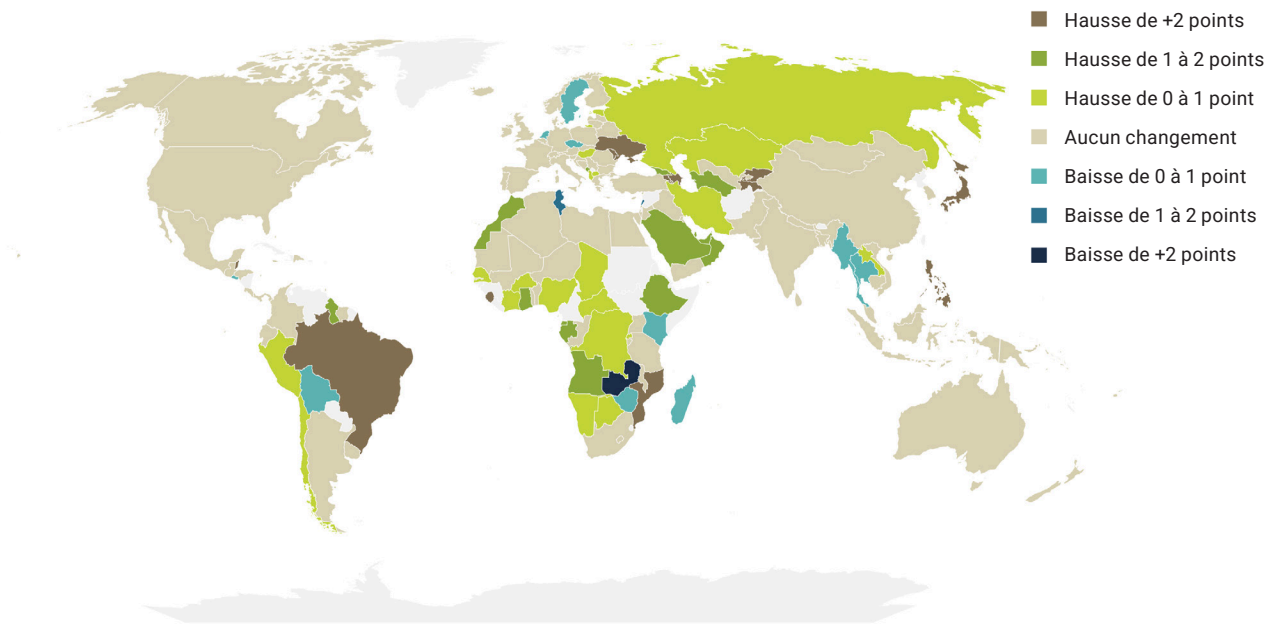
Variation dans le temps

Comme l’illustre la Figure 10 ci-dessous, les notes liées à la structure fiscale se sont améliorées dans certains pays, la moyenne mondiale passant de 2,46 en 2014 à 2,92 en 2022, puis à 2,95 en 2024. Toutefois, la majorité des pays n’ont pas modifié la structure de leur fiscalité au cours des deux dernières années. Les changements les plus significatifs en matière de structure fiscale ont été mis en œuvre en Arménie, au Belize, au Kirghizistan, au Mozambique, aux Philippines, en République de Moldova et en Sierra Leone depuis 2014. En outre, 44 autres pays ont enregistré une amélioration de leur note de structure fiscale sur la période plus longue allant de 2014 à 2024. Une amélioration courante a consisté à supprimer les structures à paliers au profit de structures appliquant un traitement uniforme aux cigarettes. Parmi les autres améliorations clés mises en œuvre par les pays les plus performants figurent l’ajustement automatique de la taxe spécifique afin de suivre, voire de dépasser, l’inflation et/ou la croissance réelle des revenus, ainsi que l’adoption du prix de vente au détail comme assiette de la composante ad valorem de la taxe.

À l’inverse, treize pays ont vu leur note de structure fiscale diminuer entre 2014 et 2024, notamment le Kenya (qui a réintroduit un droit d’accise spécifique à paliers en 2015) et la Thaïlande (qui a remplacé un droit d’accise ad valorem uniforme par un droit d’accise ad valorem de facto à paliers, fondé principalement sur le prix de vente au détail). Les baisses de note les plus importantes ont été enregistrées en Zambie, au Liban et en Tunisie. Au Liban, la baisse de la note s’explique par l’introduction, par le gouvernement, d’une exonération du droit d’accise sur le tabac en faveur des producteurs locaux au cours de cette période, mesure vraisemblablement destinée à décourager les importations et leur consommation. Sans surprise, les marques locales sont de loin les plus vendues, de sorte qu’il n’existe pratiquement pas de droit d’accise effectif. Le Liban a ainsi obtenu une note de zéro pour la structure de sa fiscalité. La Zambie et la Tunisie ont également introduit des structures fiscales à paliers.

Figure 10

Évolution des notes de la structure fiscale des pays, 2014–2024



Remarque : Les pays apparaissant en gris ne disposent pas des données nécessaires pour établir cet indicateur. Une édition précédente du rapport d'évaluation indiquait à tort que plusieurs pays présentaient des données manquantes, alors qu'ils disposaient en réalité de données suffisantes.

VII. Limites



L'évaluation à quatre composantes élaborée dans ce rapport présente plusieurs limites. Elle n'inclut pas d'indicateur de l'efficacité de l'administration fiscale, pourtant essentielle pour réduire au minimum l'évitement et la fraude fiscales.

En conséquence, le rapport d'évaluation peut surestimer la solidité des systèmes fiscaux dans certains pays caractérisés par des niveaux élevés de taxes et de prix, une baisse de l'accessibilité financière et de bonnes structures fiscales. Dans une certaine mesure, la composante relative à la structure fiscale permet de saisir certains aspects de l'administration fiscale, dans la mesure où les droits d'accise spécifiques uniformes et simples sont plus faciles à administrer et offrent moins de possibilités d'évitement et de fraude fiscales (autrement dit, de commerce illicite). Toutefois, cette composante ne permet pas de couvrir d'autres aspects clés de l'administration fiscale.

Une deuxième limite tient au fait que l'analyse porte uniquement sur la fiscalité des cigarettes, en raison de l'absence de données complètes et fiables sur la taxation des autres produits du tabac. Même l'obtention systématique des prix entre pays et dans le temps s'avère difficile. La question des autres produits du tabac – notamment les bidis, le tabac sans fumée et le tabac pour pipe à eau – revêt une importance particulière dans les pays où leur consommation est élevée, en particulier en Asie du Sud. De même, le rapport ne tient pas compte des produits plus récents tels que les cigarettes électroniques et les produits du tabac chauffé. Dans la mesure où les taxes et les prix appliqués à ces produits autres que les cigarettes sont faibles – relativement aux taxes et aux prix des cigarettes –, des possibilités de substitution vers des produits relativement moins chers apparaissent, ce qui réduit les bénéfices sanitaires et budgétaires des taxes efficaces sur les cigarettes.

Plusieurs des composantes entrant dans le calcul de la note générale – notamment le prix, l'évolution de l'accessibilité financière et la part des taxes – se limitent à la marque de cigarettes la plus vendue dans chaque pays. Par conséquent, elles ne reflètent pas la variabilité des prix des cigarettes ni les possibilités pour les fumeurs de se tourner vers des marques moins chères à mesure que les taxes et les prix augmentent. Là encore, cet aspect est partiellement pris en compte par la composante relative à la structure fiscale, dans la mesure où les structures fiscales obtenant les meilleures notes sont celles qui réduisent la variabilité des prix entre les marques de cigarettes.

En outre, certaines composantes dépendent fortement des stratégies de fixation des prix des entreprises de cigarettes. Dans la mesure où les entreprises de cigarettes augmentent leurs prix de vente de plus que le montant de la hausse des taxes – un comportement généralement qualifié de « sur-répercussion » (*over-shifting*) –, la composante relative à la part des taxes peut ne pas refléter pleinement les augmentations fiscales mises en œuvre dans plusieurs pays. L'inverse est observé dans les cas de « sous-répercussion » (*under-shifting*), lorsque les entreprises du tabac absorbent partiellement les hausses de taxes, bien que ce comportement soit généralement temporaire. À l'inverse, certains pays peuvent obtenir de bons résultats pour la composante relative à l'accessibilité financière malgré des augmentations modestes des taxes sur les cigarettes, si les entreprises de cigarettes augmentent leurs prix bien plus rapidement que les taxes. La santé publique dans ces pays bénéficiera souvent de la hausse des prix, car la consommation devrait diminuer, mais l'essentiel de la différence de prix se traduira par une augmentation des profits des entreprises plutôt que des recettes fiscales de l'État. De même, lorsque les prix de sortie d'usine de l'industrie sont initialement très faibles, les parts fiscales peuvent être très élevées, tandis que

les prix de vente au détail demeurent bas et que les cigarettes restent très abordables. Dans une certaine mesure, les multiples composantes de la moyenne générale permettent de pallier certaines de ces limites, bien que de manière imparfaite.

Enfin, les seuils utilisés pour déterminer les notes des différentes composantes présentent un certain caractère arbitraire. Cela étant, ces seuils reposent en partie sur des recommandations pertinentes et sur des données empiriques, ainsi que sur la distribution des données propres à chaque composante. Si des modifications de ces seuils influenceraient les notes par composante et la note générale, elles auraient un impact plus limité sur les notes relatives (entre pays et/ou dans le temps).

Malgré ces limites, ce rapport offre à ce jour l'évaluation la plus complète des systèmes nationaux de taxation des cigarettes. À mesure que des données plus complètes et collectées de manière cohérente sur l'administration fiscale, la taxation des autres produits du tabac et d'autres facteurs deviendront disponibles, le rapport d'évaluation sera affiné et amélioré.

VIII. Conclusion



Cette quatrième édition du rapport d'évaluation (fondée sur les données de 2024) montre que la note moyenne générale à l'échelle mondiale a à peine évolué depuis la troisième édition (données de 2022), ce qui suggère que, de manière générale, les politiques de taxation du tabac ne progressent pas suffisamment pour générer les retombées positives, tant budgétaires que sanitaires, observées ces dernières décennies dans certains pays affichant de meilleures performances en matière de fiscalité du tabac. Entre 2014 et 2020, la note moyenne mondiale est passée de 1,90 (sur un maximum de 5,00) à 2,24, mais il s'établit désormais à 2,01 selon les données de 2024. Le rapport précédent révélait qu'entre 2020 et 2022, les notes générales moyennes avaient reculé dans l'ensemble des régions de l'OMS et des groupes de revenu. La présente édition montre qu'entre 2022 et 2024, seules les régions de l'Afrique et du Pacifique occidental ont enregistré une baisse de leurs notes générales moyennes, tandis que seul le groupe des pays à revenu intermédiaire inférieur a vu sa note générale augmenter – et ce, très légèrement. En 2022, la troisième édition soulignait que bien moins de la moitié des pays disposant de données (69 sur 171) obtenaient une note égale ou supérieure à 2,50 sur un maximum de cinq points ; dans la présente édition, ce nombre est tombé à 60. Ces réformes inégales traduisent une occasion largement manquée d'améliorer la santé publique et de favoriser une croissance économique durable et équitable grâce à une meilleure taxation du tabac.

Dans la précédente édition, on observait une évolution marquée et préoccupante de la composante relative à l'accessibilité financière, les cigarettes ne devenant pas moins abordables, voire devenant plus abordables, dans de nombreux pays. Malheureusement, cette situation demeure très problématique : la note moyenne de l'évolution de l'accessibilité financière a diminué dans l'ensemble des régions et, en moyenne, les cigarettes deviennent plus abordables dans toutes les régions.

Un deuxième constat qui semble émergé dans cette édition concerne la composante relative aux prix. Dans un rare motif d'optimisme, les prix augmentent dans toutes les régions, contrairement à la précédente édition, dans laquelle on avait observé une baisse des prix dans de nombreux pays. Toutefois, les notes relatives à l'évolution de l'accessibilité financière montrent que ces hausses ne sont pas suffisantes, dans la plupart des pays, pour rendre les cigarettes moins abordables. En outre, dans la majorité des pays, ces évolutions ne résultent pas d'augmentations des taxes sur le tabac. Cela signifie que les nouvelles recettes issues de ces hausses de prix alimentent les profits des entreprises du tabac. Ironiquement, dans de nombreux cas, ces mêmes entreprises protestent bruyamment pour maintenir des taxes faibles au motif qu'elles nuiraient à leur activité, tout en n'hésitant pas à augmenter elles-mêmes les prix afin d'en tirer des gains financiers. En résumé, chaque gouvernement pourrait augmenter substantiellement les taxes sur le tabac, capter les recettes supplémentaires correspondantes, tout en réduisant les coûts de santé et en améliorant la productivité économique grâce à une population qui fume moins.

Bien que l'adoption quasi universelle de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) constitue une victoire majeure pour la santé publique, les progrès lents et inégaux enregistrés dans la mise en œuvre de l'article 6 demeurent un défi persistant. L'absence de mise en place de taxes efficaces sur les cigarettes freine considérablement les avancées vers la réalisation de l'objectif de la CCLAT, à savoir mettre fin à l'épidémie mondiale de tabagisme. On peut espérer que, grâce à un suivi systématique et à des publications telles que ce Tableau de bord, les gouvernements prendront conscience de leurs insuffisances à la lumière du consensus mondial sur les meilleures pratiques et agiront avec détermination pour accélérer les progrès des politiques de taxation des cigarettes, afin de concrétiser pleinement le potentiel sanitaire et budgétaire de l'article 6 de la CCLAT.



Références bibliographiques

Ali, F. R., DeLong, P., Guerrero-López, C. M., Rodriguez-Iglesias, G., & Drope, J. (2025). Marché mondial des cigarettes : tendances des ventes, des prix et estimations de l'élasticité-prix selon les régions de l'OMS (2008–2022). *Tobacco Control*. <https://tobaccocontrol.bmj.com/content/tobaccocontrol/early/2025/08/05/tc-2025-059487.full.pdf>.

Dai, X., Gakidou, E., & Lopez, A. (2022). Évolution de l'épidémie mondiale de tabagisme au cours du dernier demi-siècle : renforcer la base factuelle pour l'action publique. *Tobacco Control*, 31, 129-137. <https://doi.org/10.1136/tobaccocontrol-2021-056535>.

Drope, J., Hamill, S., Chaloupka, F., Guerrero, C., Lee, H. M., Mirza, M., Mouton, A., Murukutla, N., Ngo, A., Perl, R., Rodriguez-Iglesias, G., Schluger, N., Siu, E., & Vulovic, V. (2022). L'Atlas du tabac. Vital Strategies et Tobacconomics. <https://tobaccoatlas.org/>.

Drope, J. & Powell, L. (2024). Données probantes et opportunités liées à l'utilisation de la politique budgétaire pour promouvoir la santé. Rapport élaboré pour le Groupe de travail sur la politique budgétaire pour la santé, Centre pour le développement mondial

Secrétariat de la Convention-cadre pour la lutte antitabac. (2023). L'argumentaire d'investissement pour la lutte antitabac. Organisation mondiale de la Santé. ISBN : WHO/FCTC/2023.2. <https://fctc.who.int/resources/publications/m/item/the-global-case-for-investment-in-tobacco-control>.

Fonds monétaire international. (2024). Perspectives de l'économie mondiale (*World Economic Outlook*). <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2024/04/16/world-economic-outlook-april-2024>

Jha, P. & Chaloupka, F. J. (1999). Enrayer l'épidémie : les gouvernements et l'économie de la lutte antitabac. Groupe de la Banque mondiale. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/914041468176678949/pdf/multi-page.pdf>

Lane, C. (2024). Naviguer dans la pandémie : fiscalité de la santé et performance financière des grandes entreprises du tabac, de l'alcool et des boissons. CGD Note. Centre pour le développement mondial. <https://www.cgdev.org/publication/navigating-pandemic-health-taxes-and-financial-performance-large-tobacco-alcohol-and>.

Nargis, N., Oo, S. M. T., & Drope, J. (2025). Estimateur de recouvrement des coûts et des recettes. Dans J. Drope & S. Hamill (dir.), Atlas du tabac. Vital Strategies et Université Johns Hopkins. Disponible sur la page suivante : <https://tobaccoatlas.org/corre/>,

Ngo, A., Drope, J., Guerrero-López, C. M., Siu, E., & Chaloupka, F. J. (2024). À mesure que les pays améliorent leur politique de taxation des cigarettes, la consommation recule. *Tobacco Control*, 33(e1), e91-e96. <https://doi.org/10.1136/tc-2022-057486>.

Paraje, G., Flores Muñoz, M., Wu, D. C., & Jha, P. (2024). Réduction du tabagisme consécutive à la ratification de la Convention-cadre pour la lutte antitabac dans 171 pays. *Nature Medicine*, 6, 1-7. <https://doi.org/10.1038/s41591-024-02806-0>.

Sheikh, Z. D., Branston, J. R., & Gilmore, A. B. (2023). Stratégies de fixation des prix de l'industrie du tabac face aux politiques de droits d'accise : revue systématique. *Tobacco Control*, 32(2), 239-250. <https://doi.org/10.1136/tobaccocontrol-2021-056630>.

Institut national du cancer des États-Unis (*U.S. National Cancer Institute*) & Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2018). *L'économie du tabac et de la lutte antitabac*. Monographie de lutte antitabac du *National Cancer Institute* n° 21. Publication des NIH n° 16-CA-8029A. Département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis et Organisation mondiale de la Santé. https://cancercontrol.cancer.gov/sites/default/files/2020-06/m21_complete.pdf

Banque mondiale. (2017). La réforme de la fiscalité du tabac au carrefour de la santé et du développement : une perspective multisectorielle. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28494>

Organisation mondiale de la Santé. (2003). Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42811/9241591013.pdf>

Organisation mondiale de la Santé. (2010). Manuel technique de l'OMS sur l'administration des taxes sur le tabac. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44316/9789241563994_eng.pdf

Organisation mondiale de la Santé. (2014). Directives pour la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. http://www.who.int/fctc/treaty_instruments/Guidelines_article_6.pdf

Organisation mondiale de la Santé. (2015). Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2015. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/178574/9789240694606_eng.pdf

Organisation mondiale de la Santé. (2017). Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2017. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/255874>

Organisation mondiale de la Santé. (2019). Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2019. <https://www.who.int/publications/i/item/9789241516204>

Organisation mondiale de la Santé. (2021). Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2021. <https://www.who.int/teams/health-promotion/tobacco-control/global-tobacco-report-2021>

Organisation mondiale de la Santé. (2021). Manuel technique de l'OMS sur la politique et l'administration des taxes sur le tabac. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/340659>

Organisation mondiale de la Santé. (2023). Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2023 : protéger les populations contre la fumée du tabac. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240077164>.

Tableau 1 de l'Annexe Classement général des taxes sur les cigarettes, 2024

Pays	Note générale en 2024	Pays	Note générale en 2024
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4.13	Pologne	2.88
Finlande	4.00	Portugal	2.88
Belgique	3.88	Roumanie	2.88
Philippines	3.75	Dominique	2.75
Nouvelle-Zélande	3.63	Hongrie	2.75
Australie	3.50	Lituanie	2.75
Lesotho	3.50	Nigéria	2.75
Ukraine	3.50	Norvège	2.75
Pays-Bas (Royaume des)	3.38	Slovénie	2.75
Vanuatu	3.38	Albanie	2.63
Tchéquie	3.25	Bahamas	2.63
Équateur	3.25	Bosnie-Herzégovine	2.63
Irlande	3.25	Botswana	2.63
Singapour	3.25	Bulgarie	2.63
Slovaquie	3.25	Allemagne	2.63
Turkménistan	3.25	Kazakhstan	2.63
Danemark	3.13	Malawi	2.63
France	3.13	Pérou	2.63
Malaisie	3.13	République de Moldavie	2.63
Malte	3.13	Andorre	2.50
Maurice	3.13	Bahreïn	2.50
Seychelles	3.13	Italie	2.50
Canada	3.00	Oman	2.50
Monténégro	3.00	Sainte-Lucie	2.50
Chili	2.88	Arabie saoudite	2.50
Estonie	2.88	Espagne	2.50
Gambie	2.88	Suède	2.50
Grèce	2.88	Suisse	2.50
Israël	2.88	Autriche	2.38
Lettonie	2.88	Croatie	2.38
Maroc	2.88	Chypre	2.38
Macédoine du Nord	2.88	République dominicaine	2.38
		Eswatini	2.38

Tableau 1 de l'Annexe Classement général des taxes sur les cigarettes, 2024

Pays	Note générale en 2024	Pays	Note générale en 2024
Géorgie	2.38	Fidji	1.63
Honduras	2.38	Ghana	1.63
Islande	2.38	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1.63
Jamaïque	2.38	Rwanda	1.63
Mexique	2.38	Tadjikistan	1.63
Namibie	2.38	Trinité-et-Tobago	1.63
Pakistan	2.38	Belize	1.50
Panama	2.38	Inde	1.50
Qatar	2.38	Mozambique	1.50
Fédération de Russie	2.38	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1.50
Serbie	2.38	Bangladesh	1.38
Afrique du Sud	2.38	Burundi	1.38
Sri Lanka	2.38	Cameroun	1.38
Türkiye	2.38	Guinée équatoriale	1.38
Colombie	2.25	Guatemala	1.38
Costa Rica	2.25	Libéria	1.38
Japon	2.25	Mongolie	1.38
Thaïlande	2.25	Sao Tomé-et-Principe	1.38
Timor-Leste	2.25	Algérie	1.25
Émirats arabes unis	2.25	Népal	1.25
Uruguay	2.25	Paraguay	1.25
Argentine	2.13	Tunisie	1.25
Arménie	2.13	Burkina Faso	1.13
Grenade	2.13	Chine	1.13
Indonésie	2.13	Nauru	1.13
Jordanie	2.13	Sénégal	1.13
Luxembourg	2.13	Ouzbékistan	1.13
Samoa	2.13	Angola	1.00
Brésil	2.00	Antigua-et-Barbuda	1.00
Cabo Verde	2.00	Congo	1.00
Suriname	2.00	Kenya	1.00
Barbade	1.88	Saint-Kitts-et-Nevis	1.00
El Salvador	1.88	Sierra Leone	1.00
Kirghizistan	1.88	République centrafricaine	0.88
Comores	1.75	Tchad	0.88
Gabon	1.75	Côte d'Ivoire	0.88
Guyana	1.75	République démocratique du Congo	0.88
Kiribati	1.75	Viet Nam	0.88
Maldives	1.75	Zimbabwe	0.88
États-Unis d'Amérique	1.75	Bénin	0.75
Azerbaïdjan	1.63	Madagascar	0.75
Biélorussie	1.63	Mauritanie	0.75
Égypte	1.63	Îles Salomon	0.75
Éthiopie	1.63		

Tableau 1 de l'Annexe Classement général des taxes sur les cigarettes, 2024

Pays	Note générale en 2024	Pays	Note générale en 2024
Togo	0.75	Îles Cook	.
République-Unie de Tanzanie	0.75	Cuba	.
Zambie	0.75	République populaire démocratique de Corée	.
Bolivie (État plurinational de)	0.63	Djibouti	.
Iran (République islamique d')	0.63	Érythrée	.
Myanmar	0.63	Liban	.
Cambodge	0.50	Micronésie (États fédérés de)	.
Guinée	0.50	Monaco	.
Guinée-Bissau	0.50	Nicaragua	.
Haïti	0.50	Niue	.
République démocratique populaire lao	0.50	Palaos	.
Mali	0.50	République de Corée	.
Niger	0.50	Saint-Marin	.
Ouganda	0.50	Soudan du Sud	.
Irak	0.25	Soudan	.
Koweït	0.25	Tonga	.
Libye	0.25	Turkménistan	.
Îles Marshall	0.25	Ukraine	.
Somalie	0.00	Venezuela (République bolivarienne du)	.
Afghanistan	.	Yémen	.
Bhoutan	.		
Brunei Darussalam	.		

* Remarque : Pour les notes générales des pays indiqués par (.), les données sont insuffisantes.

Tableau 2 de l'Annexe Notes générales et par composante des taxes sur les cigarettes, par pays, 2024

Pays	Prix absolu	Variation dans l'accessibilité financière	Part des taxes	Structure fiscale	Note générale
Afghanistan	.	0	.	.	.
Albanie	2	0*	3.5	5	2.63
Algérie	3	0	1	1	1.25
Andorre	2	0	4	4	2.50
Angola	2	0	0	2	1.00
Antigua-et-Barbuda	2	0	0	2	1.00
Argentine	2	0	4.5	2	2.13
Arménie	2	0	1.5	5	2.13
Australie	5	0	4	5	3.50
Autriche	3	0	3.5	3	2.38
Azerbaïdjan	1	0	1.5	4	1.63
Bahamas	5	0	1.5	4	2.63
Bahreïn	5	0	3	2	2.50
Bangladesh	1	0*	3.5	1	1.38
Barbade	3	0	0.5	4	1.88
Biélorussie	1	0	4.5	1	1.63
Belgique	5	3	4.5	3	3.88
Belize	2	0	0	4	1.50
Bénin	1	0*	0	2	0.75
Bhoutan	.	0	0	2	.
Bolivie (État plurinational de)	1	0	0.5	1	0.63
Bosnie-Herzégovine	3	0*	4.5	3	2.63
Botswana	3	0	2.5	5	2.63
Brésil	1	0	3	4	2.00
Brunei Darussalam
Bulgarie	2	0*	4.5	4	2.63
Burkina Faso	1	0	1.5	2	1.13
Burundi	1	0	0.5	4	1.38
Cabo Verde	3	0	1	4	2.00
Cambodge	0	0*	0	2	0.50
Cameroun	1	0	0.5	4	1.38
Canada	4	0	3	5	3.00
République centrafricaine	0	0*	0.5	3	0.88
Tchad	0	0	0.5	3	0.88
Chili	3	0	4.5	4	2.88
Chine	2	0*	1.5	1	1.13
Colombie	2	0	3	4	2.25
Comores	1	0	4	2	1.75

Tableau 2 de l'Annexe Notes générales et par composante des taxes sur les cigarettes, par pays, 2024

Pays	Prix absolu	Variation dans l'accessibilité financière	Part des taxes	Structure fiscale	Note générale
Congo	1	0	0	3	1.00
Îles Cook	.	.	4	4	.
Costa Rica	3	0	2	4	2.25
Croatie	2	0*	4.5	3	2.38
Cuba	.	0	3	1	.
Chypre	3	0*	3.5	3	2.38
Tchéquie	4	2	4	3	3.25
Côte d'Ivoire	1	0	0.5	2	0.88
République populaire démocratique de Corée
République démocratique du Congo	0	0*	1.5	2	0.88
Danemark	4	0	4.5	4	3.13
Djibouti	1	.	0.5	2	.
Dominique	2	5	0	4	2.75
République dominicaine	5	0	0.5	4	2.38
Équateur	5	0	3	5	3.25
Égypte	2	0	3.5	1	1.63
El Salvador	3	0	1.5	3	1.88
Guinée équatoriale	0	0	1.5	4	1.38
Érythrée
Estonie	3	0	4.5	4	2.88
Eswatini	3	0	1.5	5	2.38
Éthiopie	1	0	1.5	4	1.63
Fidji	5	0	0.5	1	1.63
Finlande	5	3	5	3	4.00
France	5	0	4.5	3	3.13
Gabon	3	0	0	4	1.75
Gambie	3	4	0.5	4	2.88
Géorgie	3	0	3.5	3	2.38
Allemagne	4	0	2.5	4	2.63
Ghana	2	0	0.5	4	1.63
Grèce	3	0*	4.5	4	2.88
Grenade	3	0	3.5	2	2.13
Guatemala	2	0*	1.5	2	1.38
Guinée	0	0	0	2	0.50
Guinée-Bissau	0	0*	0	2	0.50
Guyana	3	0*	0	4	1.75

Tableau 2 de l'Annexe Notes générales et par composante des taxes sur les cigarettes, par pays, 2024

Pays	Prix absolu	Variation dans l'accessibilité financière	Part des taxes	Structure fiscale	Note générale
Haïti	1	0	0	1	0.50
Honduras	2	2	0.5	5	2.38
Hongrie	4	0	3	4	2.75
Islande	4	0	1.5	4	2.38
Inde	3	0*	2	1	1.50
Indonésie	3	0	4.5	1	2.13
Iran (République islamique d')	1	0	0.5	1	0.63
Irak	1	0	0	0	0.25
Irlande	5	0	4	4	3.25
Israël	4	0*	4.5	3	2.88
Italie	3	0	4	3	2.50
Jamaïque	5	0*	0.5	4	2.38
Japon	2	0	3	4	2.25
Jordanie	3	0	4.5	1	2.13
Kazakhstan	1	3	1.5	5	2.63
Kenya	3	0	0	1	1.00
Kiribati	3	0	0	4	1.75
Koweït	1	0	0	0	0.25
Kirghizistan	1	0	1.5	5	1.88
République démocratique populaire lao	0	0*	0	2	0.50
Lettonie	3	0	4.5	4	2.88
Liban	.	1	0	0	.
Lesotho	4	3	2	5	3.50
Libéria	1	0	0.5	4	1.38
Libye	0	0	1	0	0.25
Lituanie	3	0*	4	4	2.75
Luxembourg	2	0	3.5	3	2.13
Madagascar	1	0*	1	1	0.75
Malawi	1	5	0.5	4	2.63
Malaisie	5	0*	3.5	4	3.13
Maldives	5	0	2	0	1.75
Mali	1	0*	0	1	0.50
Malte	4	0*	4.5	4	3.13
Îles Marshall	1	0	0	0	0.25
Mauritanie	1	0*	0	2	0.75
Maurice	4	0	4.5	4	3.13

Tableau 2 de l'Annexe Notes générales et par composante des taxes sur les cigarettes, par pays, 2024

Pays	Prix absolu	Variation dans l'accessibilité financière	Part des taxes	Structure fiscale	Note générale
Mexique	3	0	3.5	3	2.38
Micronésie (États fédérés de)	.	0	.	.	.
Monaco	.	0	0	0	.
Mongolie	0	0*	1.5	4	1.38
Monténégro	3	0*	4	5	3.00
Maroc	2	2	4.5	3	2.88
Mozambique	1	0	0	5	1.50
Myanmar	1	0	0.5	1	0.63
Namibie	3	0	1.5	5	2.38
Nauru	4	0	0.5	0	1.13
Népal	4	0	0	1	1.25
Pays-Bas (Royaume des)	5	0	4.5	4	3.38
Nouvelle-Zélande	5	0	4.5	5	3.63
Nicaragua
Niger	0	0*	0	2	0.50
Nigéria	1	5	2	3	2.75
Niue
Macédoine du Nord	2	0	4.5	5	2.88
Norvège	5	0	2	4	2.75
Oman	5	0	3	2	2.50
Pakistan	1	5	2.5	1	2.38
Palaos	.	0	4.5	4	.
Panama	5	0	2.5	2	2.38
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	0	3.5	1	1.63
Paraguay	0	3	0	2	1.25
Pérou	3	0	2.5	5	2.63
Philippines	3	5	2	5	3.75
Pologne	4	0*	4.5	3	2.88
Portugal	3	0*	4.5	4	2.88
Qatar	4	0	3.5	2	2.38
République de Corée	.	0*	4	4	.
République de Moldova	2	0	3.5	5	2.63
Roumanie	4	0*	3.5	4	2.88
Fédération de Russie	2	0	2.5	5	2.38
Rwanda	1	0	2.5	3	1.63
Saint-Kitts-et-Nevis	2	0	0	2	1.00
Sainte-Lucie	4	0	2	4	2.50
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2	0*	0	4	1.50

Tableau 2 de l'Annexe Notes générales et par composante des taxes sur les cigarettes, par pays, 2024

Pays	Prix absolu	Variation dans l'accessibilité financière	Part des taxes	Structure fiscale	Note générale
Samoa	3	0	1.5	4	2.13
Saint-Marin	.	0*	4.5	2	.
Sao Tomé-et-Principe	0	0*	1.5	4	1.38
Arabie saoudite	5	0	3	2	2.50
Sénégal	1	0	1.5	2	1.13
Serbie	2	0*	4.5	3	2.38
Seychelles	5	0	3.5	4	3.13
Sierra Leone	0	0*	0	4	1.00
Singapour	5	0	4	4	3.25
Slovaquie	3	2	4	4	3.25
Slovénie	3	0*	4	4	2.75
Îles Salomon	1	0	1	1	0.75
Somalie	0	0*	0	0	0.00
Afrique du Sud	2	0	2.5	5	2.38
Soudan du Sud	.	0*	0	2	.
Espagne	3	0	4	3	2.50
Sri Lanka	5	0	3.5	1	2.38
Soudan	.	0	.	.	.
Suriname	4	0	0	4	2.00
Suède	3	0	3	4	2.50
Suisse	3	0	3	4	2.50
République arabe syrienne	.	0	0.5	2	.
Tadjikistan	1	0*	1.5	4	1.63
Thaïlande	2	2	4	1	2.25
Timor-Leste	1	0*	4	4	2.25
Togo	1	0	0	2	0.75
Tonga	.	0	4	1	.
Trinité-et-Tobago	2	0	0.5	4	1.63
Tunisie	1	0	3	1	1.25
Turkménistan	5	4	0	4	3.25
Tuvalu	.	0	.	.	.
Türkiye	2	0*	4.5	3	2.38
Ouganda	1	0	0	1	0.50
Ukraine	3	4	3	4	3.50
Émirats arabes unis	4	0	3	2	2.25
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5	3	4.5	4	4.13

Tableau 2 de l'Annexe Notes générales et par composante des taxes sur les cigarettes, par pays, 2024

Pays	Prix absolu	Variation dans l'accessibilité financière	Part des taxes	Structure fiscale	Note générale
République-Unie de Tanzanie	2	0*	0	1	0.75
États-Unis d'Amérique	3	0	0	4	1.75
Uruguay	2	0	3	4	2.25
Ouzbékistan	2	0	1.5	1	1.13
Vanuatu	3	3	3.5	4	3.38
Venezuela (République bolivarienne du)	.	.	4	2	.
Viet Nam	1	0*	0.5	2	0.88
Yémen	.	4	2.5	2	.
Zambie	2	0	0	1	0.75
Zimbabwe	0	0	0.5	3	0.88

* Indique des augmentations significatives de l'accessibilité financière des cigarettes (l'absence d'astérisque « * » signifie qu'il n'y a pas de changement ou que le changement n'est pas statistiquement significatif – voir le texte pour plus d'informations).

Remarque : Pour les notes générales des pays indiqués par (.), les données sont insuffisantes.

Tableau 3 de l'Annexe Notes générales des taxes sur les cigarettes par pays : 2014, 2016, 2018, 2020, 2022 et 2024

Pays	Note générale					
	2014	2016	2018	2020	2022	2024
Afghanistan	0.00	0.50	0.50	0.00	.	.
Albanie	2.88	3.00	2.25	2.63	2.63	2.63
Algérie	0.63	0.88	2.25	2.63	2.00	1.25
Andorre	2.75	2.63	2.75	2.75	2.75	2.50
Angola	0.50	.	0.75	2.50	1.00	1.00
Antigua-et-Barbuda	0.50	0.25	0.25	0.75	0.50	1.00
Argentine	1.63	2.13	2.13	2.13	2.13	2.13
Arménie	0.75	0.88	1.13	1.88	2.13	2.13
Australie	4.13	4.25	4.63	4.50	3.63	3.50
Autriche	3.13	3.00	2.50	2.38	2.38	2.38
Azerbaïdjan	0.75	3.00	0.63	0.88	0.88	1.63
Bahamas	3.63	3.50	.	2.75	2.75	2.63
Bahreïn	0.75	1.25	3.88	3.75	2.50	2.50
Bangladesh	0.88	1.13	2.38	2.38	1.13	1.38
Barbade	2.38	2.63	2.13	.	1.88	1.88
Biélorussie	0.63	0.63	0.63	0.75	0.75	1.63
Belgique	3.50	3.25	3.25	3.25	2.88	3.88
Belize	0.63	1.63	1.50	1.50	1.50	1.50
Bénin	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75
Bhoutan	1.75	.
Bolivie (État plurinational de)	1.38	1.13	0.88	0.88	.	0.63
Bosnie-Herzégovine	3.88	3.88	3.88	3.63	2.63	2.63
Botswana	2.38	2.13	2.63	3.88	2.50	2.63
Brésil	1.63	2.88	2.13	2.00	1.75	2.00
Brunei Darussalam
Bulgarie	2.88	2.63	3.00	2.88	2.63	2.63
Burkina Faso	0.50	0.50	1.88	0.88	0.88	1.13
Burundi	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38	1.38
Cabo Verde	1.00	0.75	0.75	1.50	1.63	2.00
Cambodge	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Cameroun	.	1.38	1.38	2.13	1.38	1.38
Canada	3.00	3.13	3.75	4.00	3.00	3.00
République centrafricaine	0.75	.	0.88	.	0.88	0.88
Tchad	0.75	0.88	0.88	2.38	1.38	0.88
Chili	2.38	3.75	3.63	3.88	2.88	2.88
Chine	0.88	1.00	1.00	0.88	0.88	1.13

Tableau 3 de l'Annexe Notes générales des taxes sur les cigarettes par pays : 2014, 2016, 2018, 2020, 2022 et 2024

Pays	Note générale					
	2014	2016	2018	2020	2022	2024
Colombie	1.63	1.63	2.38	3.38	3.50	2.25
Comores	1.13	0.88	1.63	1.75	1.75	1.75
Congo	1.13	1.13	2.38	2.00	0.75	1.00
Îles Cook
Costa Rica	3.13	2.13	2.13	2.00	2.13	2.25
Croatie	3.50	3.25	2.50	2.63	2.63	2.38
Cuba
Chypre	3.88	3.88	2.38	2.38	2.38	2.38
Tchéquie	3.63	3.38	3.25	3.25	3.25	3.25
Côte d'Ivoire	0.50	0.88	0.75	0.75	0.88	0.88
République populaire démocratique de Corée
République démocratique du Congo	0.75	0.50	0.63	0.88	0.88	0.88
Danemark	3.38	2.63	2.63	3.00	2.88	3.13
Djibouti	.	0.75
Dominique	1.25	1.25	1.25	1.25	.	2.75
République dominicaine	2.63	2.38	2.38	2.38	.	2.38
Équateur	3.38	4.75	4.38	4.63	.	3.25
Égypte	2.63	2.63	2.50	1.75	1.75	1.63
El Salvador	2.00	2.00	1.88	2.13	.	1.88
Guinée équatoriale	0.50	0.75	1.00	0.75	1.38	1.38
Érythrée
Estonie	3.63	2.88	2.88	3.00	3.00	2.88
Eswatini	.	2.38	2.25	2.50	2.50	2.38
Éthiopie	0.75	0.50	0.50	1.50	1.38	1.63
Fidji	1.50	1.75	2.75	2.88	2.88	1.63
Finlande	3.38	3.38	3.38	3.75	3.75	4.00
France	3.63	3.63	3.63	3.88	3.88	3.13
Gabon	0.75	1.00	0.75	0.75	1.38	1.75
Gambie	2.88	2.88	3.13	3.13	2.88	2.88
Géorgie	0.88	1.38	1.63	3.63	2.13	2.38
Allemagne	2.88	2.88	2.88	3.13	2.63	2.63
Ghana	0.50	0.75	0.75	0.75	0.75	1.63
Grèce	4.13	3.88	3.88	3.88	2.88	2.88
Grenade	1.38	1.38	1.13	.	.	2.13
Guatemala	1.63	1.38	1.63	1.38	1.38	1.38

Tableau 3 de l'Annexe Notes générales des taxes sur les cigarettes par pays : 2014, 2016, 2018, 2020, 2022 et 2024

Pays	Note générale					
	2014	2016	2018	2020	2022	2024
Guinée	.	0.50	.	0.50	.	0.50
Guinée-Bissau	.	0.75	0.75	.	0.50	0.50
Guyana	0.75	0.75	1.75	1.50	1.50	1.75
Haïti	0.50	0.50
Honduras	2.88	2.25	1.88	2.63	2.63	2.38
Hongrie	3.75	3.88	2.88	2.88	3.13	2.75
Islande	3.50	2.50	2.50	2.38	2.38	2.38
Inde	1.13	2.38	1.63	1.75	1.50	1.50
Indonésie	1.00	1.38	1.50	2.38	1.88	2.13
Iran (République islamique d')	0.00	1.00	0.50	2.00	0.25	0.63
Irak	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.25
Irlande	3.25	3.25	3.25	3.38	3.25	3.25
Israël	2.88	3.88	3.63	2.88	2.88	2.88
Italie	3.75	2.50	2.75	2.75	2.75	2.50
Jamaïque	2.63	2.88	3.13	3.13	2.38	2.38
Japon	2.50	1.50	1.50	2.25	3.00	2.25
Jordanie	2.38	2.63	3.38	3.38	3.38	2.13
Kazakhstan	1.38	2.63	2.75	2.63	1.63	2.63
Kenya	1.13	1.63	0.88	0.88	2.25	1.00
Kiribati	2.00	1.75	1.75	1.75	2.00	1.75
Koweït	0.50	1.00	0.75	0.75	0.25	0.25
Kirghizistan	0.63	0.63	2.88	3.25	2.00	1.88
République démocratique populaire lao	0.50	1.25	0.50	0.50	0.25	0.50
Lettonie	2.75	2.88	2.88	2.88	2.88	2.88
Liban	1.75	1.50	0.00	0.25	0.25	.
Lesotho	2.38	.	2.13	2.38	2.38	3.50
Libéria	.	0.50	0.75	2.63	2.88	1.38
Libye	0.50	0.50	0.25	0.50	0.00	0.25
Lituanie	2.50	2.75	2.88	2.88	2.75	2.75
Luxembourg	3.13	2.88	2.38	2.38	2.13	2.13
Madagascar	1.88	2.13	1.88	1.63	1.63	0.75
Malawi	2.25	.	.	.	1.63	2.63
Malaisie	2.50	2.75	2.88	2.75	2.88	3.13
Maldives	1.00	1.00	1.13	1.50	1.25	1.75
Mali	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50

Tableau 3 de l'Annexe Notes générales des taxes sur les cigarettes par pays : 2014, 2016, 2018, 2020, 2022 et 2024

Pays	Note générale					
	2014	2016	2018	2020	2022	2024
Malte	2.88	3.13	3.13	3.13	3.13	3.13
Îles Marshall	0.63	0.50	0.50	0.50	0.50	0.25
Mauritanie	1.25	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75
Maurice	3.88	2.63	3.25	3.13	3.88	3.13
Mexique	3.13	2.13	2.13	2.38	2.38	2.38
Micronésie (États fédérés de)	0.63	0.88	0.75	0.75	0.50	.
Monaco
Mongolie	2.13	1.75	1.63	1.63	1.50	1.38
Monténégro	3.63	3.38	3.88	3.50	3.00	3.00
Maroc	1.63	1.63	2.38	2.63	2.25	2.88
Mozambique	0.75	0.25	0.50	2.50	2.75	1.50
Myanmar	1.38	0.75	0.63	1.00	0.75	0.63
Namibie	1.88	2.00	2.50	2.88	2.38	2.38
Nauru	.	1.25	1.00	1.13	1.13	1.13
Népal	0.75	1.00	1.75	2.00	1.25	1.25
Pays-Bas (Royaume des)	3.88	3.88	3.13	3.00	3.00	3.38
Nouvelle-Zélande	4.63	4.75	4.38	4.63	3.63	3.63
Nicaragua
Niger	0.75	0.88	0.50	0.50	0.63	0.50
Nigéria	0.75	0.75	0.75	1.25	1.25	2.75
Niue
Macédoine du Nord	2.13	2.38	2.88	3.38	3.63	2.88
Norvège	3.50	3.75	3.63	3.63	2.50	2.75
Oman	0.50	1.00	0.75	3.75	3.75	2.50
Pakistan	0.88	1.13	0.75	0.88	0.88	2.38
Palaos	.	2.88	3.88	3.63	3.13	.
Panama	2.38	2.13	2.13	2.13	2.63	2.38
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1.13	1.63	1.50	1.50	1.88	1.63
Paraguay	.	0.50	0.50	0.50	0.50	1.25
Pérou	1.38	2.13	3.63	2.88	2.63	2.63
Philippines	1.25	2.50	3.75	3.63	3.63	3.75
Pologne	4.13	3.75	2.75	2.75	2.50	2.88
Portugal	3.88	2.88	2.88	2.75	2.75	2.88
Qatar	0.50	0.75	0.88	3.88	2.13	2.38
République de Corée	2.00	2.50	2.50	2.50	2.50	.
République de Moldova	0.88	1.13	1.38	3.13	2.50	2.63
Roumanie	4.50	3.13	3.38	3.13	3.13	2.88
Fédération de Russie	2.63	3.13	3.38	3.75	2.13	2.38

Tableau 3 de l'Annexe Notes générales des taxes sur les cigarettes par pays : 2014, 2016, 2018, 2020, 2022 et 2024

Pays	Note générale					
	2014	2016	2018	2020	2022	2024
Rwanda	0.75	1.63	1.63	1.63	1.63	1.63
Saint-Kitts-et-Nevis	1.00	1.00	0.75	.	1.00	1.00
Sainte-Lucie	2.13	2.13	1.88	2.13	1.75	2.50
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1.25	1.25	1.75	1.50	1.50	1.50
Samoa	2.63	2.38	2.88	2.88	3.13	2.13
Saint-Marin	2.38	.
Sao Tomé-et-Principe	0.75	0.75	1.50	1.25	1.25	1.38
Arabie saoudite	0.50	1.00	3.75	3.75	2.50	2.50
Sénégal	0.63	0.88	1.88	0.88	1.13	1.13
Serbie	3.63	3.63	3.88	3.25	2.50	2.38
Seychelles	3.13	3.13	3.13	3.88	3.13	3.13
Sierra Leone	0.00	0.00	0.50	0.50	.	1.00
Singapour	3.13	3.13	3.25	3.25	3.13	3.25
Slovaquie	3.38	3.13	2.88	2.75	2.88	3.25
Slovénie	4.13	3.63	2.88	2.88	2.88	2.75
Îles Salomon	0.75	0.75	0.50	.	0.75	0.75
Somalie	.	.	0.00	0.00	.	0.00
Afrique du Sud	2.13	1.88	2.25	2.13	2.13	2.38
Soudan du Sud
Espagne	4.13	2.63	2.63	2.63	2.63	2.50
Sri Lanka	2.38	2.13	3.38	3.63	2.38	2.38
Soudan	2.00	2.00	2.00	1.75	2.25	.
Suriname	2.13	2.00	3.63	3.50	2.50	2.00
Suède	3.25	3.00	2.75	2.75	2.75	2.50
Suisse	3.25	3.00	2.50	2.50	2.50	2.50
République arabe syrienne
Tadjikistan	0.25	0.50	2.38	1.38	1.75	1.63
Thaïlande	2.00	2.25	1.75	1.75	1.88	2.25
Timor-Leste	1.63	1.50	1.50	1.75	2.00	2.25
Togo	0.50	0.75	0.75	1.88	0.75	0.75
Tonga	1.50	3.00	3.63	3.75	2.50	.
Trinité-et-Tobago	2.50	2.75	3.00	3.00	1.50	1.63
Tunisie	2.00	1.75	1.75	1.75	.	1.25
Turkménistan	1.50	2.00	3.00	3.13	3.50	3.25
Tuvalu	0.75	1.25	1.00	0.88	2.63	.
Türkiye	3.63	2.63	2.88	2.88	2.38	2.38
Ouganda	0.63	0.75	0.75	1.25	1.25	0.50

Tableau 3 de l'Annexe Notes générales des taxes sur les cigarettes par pays : 2014, 2016, 2018, 2020, 2022 et 2024

Pays	Note générale					
	2014	2016	2018	2020	2022	2024
Ukraine	1.63	2.75	3.38	3.75	3.75	3.50
Émirats arabes unis	0.25	0.75	3.50	3.75	.	2.25
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3.88	3.88	3.63	3.63	3.38	4.13
République-Unie de Tanzanie	0.75	0.50	0.75	0.75	0.75	0.75
États-Unis d'Amérique	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	1.75
Uruguay	2.25	2.25	2.25	3.25	2.25	2.25
Ouzbékistan	0.50	0.63	0.63	1.88	1.13	1.13
Vanuatu	.	2.38	2.13	2.13	2.50	3.38
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam	0.75	0.88	0.88	0.88	0.75	0.88
Yémen
Zambie	1.25	1.63	1.38	1.38	0.50	0.75
Zimbabwe	1.38	2.63	1.13	0.75	0.75	0.88

Remarque : Pour les notes générales des pays indiqués par (.), les données sont insuffisantes.

Mise à jour des notes, 2022

Les pays dont les notes des composantes de 2022 ont été mis à jour sont présentés ci-dessous. Étant donné que la note générale correspond à la moyenne des quatre notes des composantes, les notes générales de ces pays ont également été mis à jour en conséquence. Les notes ont été révisées sur la base des informations actualisées issues des données RGTE les plus récentes (2025) ainsi que d'autres sources de données.

Tableau 4 de l'Annexe Mise à jour des notes, 2022

Note du prix en 2022 mise à jour		Note de la variation de l'accessibilité financière en 2022 mise à jour
Angola	Libye	Eswatini
Botswana	Oman	Sao Tomé-et-Principe
République centrafricaine	Soudan	Sierra Leone
Congo	Tunisie	Nicaragua
Éthiopie	Émirats arabes unis	Sainte-Lucie
Kenya	Andorre	Jordanie
Libéria	Kirghizistan	Oman
Maurice	Roumanie	Tunisie
Argentine	Saint-Marin	France
Belize	Türkiye	Kirghizistan
Bolivie (État plurinational de)	Turkménistan	Népal
Dominique	Ukraine	Japon
République dominicaine	Bhoutan	Micronésie (États fédérés de)
Équateur	Japon	Nauru
El Salvador	Kiribati	Samoa
Grenade	Îles Marshall	Tonga
Nicaragua	Nauru	
Égypte	Palaos	
Liban	Tonga	
	Vanuatu	
Note de la part des taxes en 2022 mise à jour		Note de la structure fiscale en 2022 mise à jour
Algérie		Guinée équatoriale
Cabo Verde		Madagascar
Guinée équatoriale		Nicaragua
Madagascar		
Soudan du Sud		
Nicaragua		
Islande		
Malaisie		

